

PAGES DE COUVERTURE

[dans le fichier MELS-FR-2001-12-0150-01-page couv-FR]

Table des matières

Rapport	1
Ordre du jour de la réunion.....	1
Participants	1
Rapport I — Statistiques des revenus et des dépenses des ménages (22-25 octobre 2001)	1
Discours d’ouverture	1
Election du président.....	2
Présentation du rapport.....	2
Objectifs et utilisations	2
Cadre conceptuel du revenu	3
Définition opérationnelle du revenu.....	4
Revenu de la propriété.....	5
Transferts courants.....	5
Autre revenu interne du ménage	6
Autre revenu externe du ménage	6
Agrégation.....	7
Cadre conceptuel de la consommation	7
Définition opérationnelle de la consommation.....	7
Moment de la consommation	8
Exclusions	8
Postes spéciaux	9
Unité statistique	10
Portée.....	10
Caractéristiques des ménages.....	10
Période de référence.....	11
Sources des statistiques sur les revenus.....	11
Sources des statistiques sur les dépenses de consommation des ménages	12
Portée des enquêtes.....	13
Questions spéciales	14
Méthodes d’évaluation.....	15
Classifications.....	16
Estimation	17
Analyse	18
Diffusion	18
Conclusion et recommandation.....	18

Rapport II — Indices des prix à la consommation (26-31 octobre 2001).....	20
Discours d’ouverture.....	20
Election du président.....	20
Présentation du rapport.....	20
Discussion générale.....	21
Objectifs de la résolution.....	22
Terminologie.....	23
Nature d’un IPC.....	23
Utilisation d’un IPC.....	24
Champ de l’indice.....	25
Acquisition, utilisation et paiement.....	26
La construction d’un IPC.....	27
Classification.....	27
Panier et pondérations.....	27
Echantillonnage.....	29
Agrégats élémentaires et indices des agrégats élémentaires.....	30
Indices de niveau plus élevé.....	31
Collecte des prix.....	32
Changements de qualité.....	34
Exactitude: erreurs et biais.....	35
Diffusion.....	36
Autres questions.....	38
Adoption du rapport.....	40
Annexe. Liste des participants.....	41

Rapport

1. A sa 277^e session (mars 2000), le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a décidé de convoquer une Réunion d'experts sur les statistiques du travail. Cette réunion s'est tenue à Genève du 22 au 31 octobre 2001.

Ordre du jour de la réunion

2. L'ordre du jour était le suivant:
 - I. Statistiques des revenus et des dépenses des ménages.
 - II. Indices des prix à la consommation.
3. Le premier point à l'ordre du jour a été débattu du 22 au 25 octobre et le second du 26 au 31 octobre 2001.

Participants

4. Vingt-huit experts avaient été invités: 14 à la suite de consultations avec les gouvernements, sept désignés par le groupe des employeurs du Conseil d'administration et sept (dont six ont participé à la réunion) par le groupe des travailleurs. Quatre observateurs et sept représentants d'organisations intergouvernementales ont également assisté à la réunion. La liste des participants est jointe au présent rapport.

Rapport I — Statistiques des revenus et des dépenses des ménages

(22-25 octobre 2001)

Discours d'ouverture

5. La réunion a été ouverte par M. Gerry Rodgers, du Cabinet du Directeur général du BIT. Il a rappelé aux participants que depuis sa création le BIT s'est intéressé aux statistiques sur les conditions de vie des travailleurs et de leurs familles. Il a souligné l'importance de la réunion pour les travaux du Bureau, et notamment pour son programme en matière de travail décent et au vu de la nécessité d'une politique intégrée qui vise à atteindre ces objectifs que sont les droits fondamentaux, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Il a également souligné quelques-unes des questions particulières qui peuvent exercer un rôle sur le choix des priorités et soutenir la légitimité des travaux de la réunion, telles qu'une meilleure mesure du progrès réalisé dans le domaine de la réduction de la

pauvreté, les questions de genre, le lien entre les statistiques des revenus et des dépenses et les autres indicateurs de bien-être, ainsi que la mise en valeur de la légitimité des statistiques au travers du dialogue social. Le rapport de cette réunion aidera le Bureau dans ses préparatifs de révision des normes internationales en matière de statistiques des revenus et des dépenses des ménages.

6. Le secrétariat a informé les participants que la réunion n'avait pas de règles de procédure officielles, ce qui devrait faciliter un libre-échange de vues entre les délégués. Ils participaient à la réunion en qualité d'experts individuels, et non pas forcément pour représenter les points de vue de leurs gouvernements ou organisations respectifs. La réunion était censée donner des orientations quant aux diverses propositions contenues dans le rapport, et notamment sur l'opportunité de réviser la résolution existante ou de se contenter de la compléter par des lignes directrices.

Election du président

7. M. R. Gudnason, expert du gouvernement islandais, a été élu président de la réunion pour le point I de l'ordre du jour. L'ordre du jour provisoire concernant le point I a été adopté sans modification.

Présentation du rapport

8. En présentant le rapport, le secrétariat a donné un bref aperçu des différents types de normes statistiques internationales et des diverses phases qu'en comporte l'élaboration par le BIT. Cette réunion d'experts, le rapport qui l'a précédée et les activités qui la suivront, tout cela s'inscrit dans cette perspective. La nécessité de réviser les normes internationales en matière de statistiques des revenus et des dépenses des ménages est née de l'importance historique de cette question pour le BIT et de l'importance qu'elle continue d'avoir, de la révision en cours de la résolution concernant les indices des prix à la consommation (IPC) et du manuel du BIT sur l'IPC ainsi que des nombreuses évolutions qu'a récemment connues cette question aux niveaux international, régional et national.

Objectifs et utilisations

9. L'attention des participants a été appelée sur deux principaux objectifs et utilisations des statistiques des revenus et des dépenses des ménages qui présentent un intérêt direct pour le BIT: l'identification du panier et le calcul des pondérations à prendre en compte dans la construction de l'IPC et l'analyse du bien-être économique. Au titre des autres utilisations figuraient l'évaluation des politiques gouvernementales et la compilation des comptes nationaux.
10. Dans leurs contributions, les participants ont donné d'autres exemples d'utilisations possibles de l'IPC, parmi lesquels l'indexation de contrats et de prêts ou la formulation de politiques monétaires (telles que liquidités, octroi de crédits, actifs, etc.). Les statistiques des revenus et des dépenses des ménages servent également à étudier la dynamique de la distribution des pondérations de l'IPC dans différents groupes de services, comme par exemple les télécommunications. Elles peuvent être combinées avec les données dérivées

des recensements de population pour donner des estimations plus détaillées à l'aide de méthodes synthétiques. Il a été souligné que l'utilisation éventuelle de ces statistiques pour produire des informations sur le comportement des personnes en matière d'épargne dans différents types de ménages devrait se voir accorder plus d'importance qu'à l'heure actuelle.

Cadre conceptuel du revenu

11. Trois questions ont été mises en avant comme influant sur le choix d'un concept du revenu: la régularité et la récurrence des recettes, leur disponibilité potentielle pour la consommation courante et le fait qu'elles ne doivent pas réduire la valeur nette. Ces critères ont été examinés par rapport aux cadres existants ci-après: le concept de Hicks, celui de Haig-Simons, celui du Système de comptabilité nationale (SCN), celui de la Résolution de la CIST de 1998 sur le revenu lié à l'emploi et la résolution en vigueur concernant les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages de 1973. Il a été proposé à la réunion que les recettes doivent être régulières et récurrentes, potentiellement disponibles pour la consommation courante et qu'elles ne doivent pas, en règle générale, réduire la valeur nette.
12. Le sentiment a prévalu que les critères de régularité et de récurrence réduisaient le concept de revenu, notamment pour la mesure de la pauvreté structurelle. Parfois, lors de périodes de repli économique, les conjoints se lancent dans des activités sporadiques qui génèrent des revenus, recettes qui devraient être comptabilisées même si elles ne sont pas régulières et ne sont peut-être pas récurrentes. L'ajout du terme «souvent» ne suffisant pas à introduire la flexibilité souhaitée, il a été suggéré de le remplacer par «souvent, mais pas nécessairement». Au terme de longues discussions, il a été proposé de remplacer les critères de régularité et de récurrence par «... **toutes** les recettes en espèces, en nature ou sous forme de services, **à l'exception toutefois des gains exceptionnels**, qui sont reçues par... » au paragraphe 45 du rapport.
13. Le fait de ne pas réduire la valeur nette a également donné lieu à un vaste débat. Certains participants étaient d'avis qu'il était difficile de définir et de mesurer la notion de valeur nette au niveau des ménages. Le cas des retraites, qui est une réduction de la valeur nette pour les ménages de retraités mais devrait à l'évidence faire partie du revenu, a été évoqué. D'autres ont fait valoir que la valeur nette pouvait changer du fait de facteurs extérieurs tels que la contrebande, le ralentissement de l'économie mondiale, etc., qui n'ont rien à voir avec les actes émanant directement du ménage. D'autres encore ont fait savoir que la proposition devrait affirmer sans ambiguïté que le fait de contracter des emprunts, c'est-à-dire d'augmenter ses engagements, ne faisait pas partie du revenu. Il a été suggéré que remplacer l'expression «en règle générale», qui modulait la clause concernant la réduction de la valeur nette, par «**sauf dans des cas bien définis**», offrirait une plus grande souplesse.
14. Certains participants ont souligné que le terme «potentiellement», dans «potentiellement disponibles», était redondant. En outre, certaines recettes liées au revenu, comme la cotisation des employeurs à la sécurité sociale, devraient figurer comme revenu même si elles ne sont pas forcément disponibles pour la consommation courante. Si ces cotisations n'étaient pas versées, un employé prudent devrait prendre sur son revenu pour se constituer une retraite. Il a été cependant admis que des raisons pratiques tenant aux mesures pouvaient permettre d'exclure ces cotisations.

-
15. Une autre question soulevée à l'occasion de la proposition figurant au paragraphe 45 a été le fait qu'un revenu en nature comportait un élément de consommation forcée, puisque ces recettes ne sont pas fongibles, ce qui les rend difficiles à mesurer. L'impression qui prévalait était aussi que la distinction entre un revenu sous forme de recettes pour les salariés et un revenu sous forme de coûts pour les employeurs, celle qui existe entre le revenu total et le revenu disponible, ainsi que le lien entre les définitions conceptuelle et opérationnelle devraient être plus clairs dans le rapport.
 16. Un quatrième point soulevé par le secrétariat a été la question de savoir s'il convenait de comptabiliser les revenus comme recettes ou comme éléments d'actif ou de passif à recevoir ou à payer. La réunion n'a montré aucune préférence, pas plus qu'elle ne s'est opposée à la proposition consistant à utiliser les recettes.

Définition opérationnelle du revenu

17. Une description du revenu de l'emploi salarié comme faisant partie de la composante «emploi» de la présente définition a été faite à la réunion. Au nombre des points mis en exergue par la réunion à des fins indicatives figuraient les primes d'intéressement, les versements exceptionnels et les primes de départ et indemnités de licenciement. Alors que l'inclusion des deux premiers éléments a fait l'objet d'un consensus, les indemnités de départ et de licenciement ont donné lieu à de longues discussions.
18. En effet, certains participants les considéraient comme des transferts de capitaux, étant donné qu'elles sont souvent importantes, représentant parfois plus de six mois de salaire, et versées en une seule fois. D'autres les considéraient comme des rendements de l'investissement du temps de travail que le salarié a réalisés dans l'entreprise et étaient d'avis qu'il ne fallait pas les considérer comme du revenu de l'emploi salarié. Il a également été déclaré qu'étant donné que ces indemnités étaient souvent imprévues et qu'il était impossible d'en planifier l'utilisation elles devraient être exclues, d'autant qu'elles n'étaient ni régulières ni récurrentes. Par ailleurs, l'argument a été avancé que ces recettes étaient liées à l'emploi et ne pouvaient être considérées comme des versements exceptionnels, ce qui rendait légitime leur inclusion sur la base de la définition conceptuelle. Un expert gouvernemental a informé la réunion qu'une partie de ces recettes était traitée comme revenu de la propriété dans les enquêtes faites par son pays. Il a été proposé que, puisqu'il y avait des arguments dans les deux sens, le traitement de ce type de recettes reste indéterminé dans toutes les lignes directrices. Le secrétariat a répondu que, puisqu'une précédente CIST l'avait classé dans le revenu lié à l'emploi, la prochaine CIST devrait avoir le loisir de réexaminer cette décision.
19. La réunion s'est également vu demander son avis sur l'inclusion des cotisations des employeurs à la sécurité sociale, celles-ci n'étant pas à la disposition du travailleur pour sa consommation courante. Il existait aussi la possibilité de compter deux fois un revenu lorsque celui-ci est agrégé par ménage, puisque les retraites comptent aussi comme revenu. Un expert gouvernemental a fait observer que l'élément de ces cotisations qui constitue un rendement de l'investissement ne devrait toutefois pas être compté deux fois. Un participant du groupe des travailleurs a convenu que cette cotisation, n'étant pas du revenu pour le travailleur, devrait être exclue. Le secrétariat a déclaré qu'il se posait aussi la question de l'ouverture des droits, puisqu'il faut remplir certaines conditions avant qu'un travailleur n'ait la garantie de pouvoir finalement bénéficier de ces prestations futures.

-
20. Lors de la description du revenu de l'emploi indépendant, l'autre partie du revenu de l'emploi, certaines questions liées à l'utilisation du revenu mixte en tant que mesure de ce revenu ont été soulevées. Certains participants ont mentionné la difficulté qu'il y avait à mesurer ce type de revenu, et notamment l'évaluation des biens autoconsommés et des biens et services destinés au troc. Un participant du groupe des employeurs est allé plus loin en expliquant que jusqu'à un tiers du revenu personnel était inconnu et ne faisait l'objet d'aucun enregistrement dans son pays. Un expert gouvernemental a exprimé sa réticence à qualifier le revenu de l'emploi indépendant de revenu mixte, ce qui recouvre la notion de rendement de l'investissement ainsi que de travail. Il a toutefois été convenu que la proposition visant à utiliser le terme de «revenu mixte» au paragraphe 54 du rapport devrait être acceptée.
21. La question soulevée au paragraphe 54, concernant le traitement du revenu des propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés et des travailleurs externes, a donné lieu à une discussion. Un expert gouvernemental a appelé l'attention sur la nécessité de faire une distinction nette entre les propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés et ceux d'entreprises non constituées en sociétés. Concernant les premiers, les rémunérations des administrateurs sont classées comme salaire alors que les dividendes rejoignent la catégorie du revenu de la propriété. Le sentiment prévalait également qu'il faudrait inclure une définition des travailleurs externes dans le rapport. Un expert gouvernemental était d'avis que leur revenu devrait être considéré comme revenu du travail indépendant.
22. L'observateur d'EUROSTAT a informé la réunion de l'avancement des travaux d'élaboration d'un manuel sur les statistiques du revenu fondé sur les recommandations du Groupe de Canberra. Pour eux, il importait de faire la distinction entre revenu brut et revenu net, et leur objectif était un revenu disponible tiré de différentes sources, y compris la valeur imputée des loyers.

Revenu de la propriété

23. Ce point a été divisé en deux catégories: intérêts et dividendes, d'une part, loyers (pour tous les actifs) et redevances, de l'autre. Un participant du groupe des employeurs a exprimé son désaccord avec cette manière de concevoir les redevances, qui sont un rendement du capital humain et devraient donc être considérées comme un revenu de l'emploi. Ce point de vue a été contesté par un autre participant du groupe des employeurs, qui a avancé que les redevances pouvaient aller à quelqu'un d'autre que le producteur original, par exemple par voie d'héritage, raison pour laquelle il fallait les considérer comme un revenu de la propriété. Un expert gouvernemental a affirmé, en se fondant sur la nécessité d'une cohérence entre les organisations internationales dans les recommandations qu'elles font, que celles-ci devraient suivre celles du SCN et du Groupe de Canberra en classant les redevances dans le revenu de l'emploi indépendant.

Transferts courants

24. Le secrétariat a présenté diverses formes de transferts courants qui devraient être considérés comme un revenu. Y figuraient les retraites, bien qu'elles représentent une ponction opérée sur les actifs; quant aux transferts en nature d'autres ménages et des ISBLSM (Institutions sans but lucratif au service des ménages), ils devraient également y

figurer, même si le Groupe de Canberra les en exclut. Un participant du groupe des employeurs a souligné le risque de comptabiliser deux fois les transferts en espèces d'autres ménages si ceux-ci étaient inclus. Les participants ont convenu que les transferts réguliers en nature devraient être inclus, car n'étant pas toujours négligeables. Un participant du groupe des employeurs a affirmé que ces transferts représentaient 10 pour cent du revenu des ménages agricoles dans son pays. Un participant du groupe des travailleurs a également fait observer que, du fait du changement des régimes de sécurité sociale dû à la crise économique actuelle, ce type de transfert prenait une importance de plus en plus grande pour les ménages étudiants.

Autre revenu interne du ménage

25. Ces revenus ont été présentés comme des services fournis par les logements occupés par leurs propriétaires, par d'autres biens de consommation durables et la production domestique. Un participant du groupe des employeurs était d'avis que les services fournis par les logements occupés par leurs propriétaires ne devraient pas être considérés comme un revenu, étant donné qu'ils n'avaient aucun lien avec l'IPC et que les changements de valeur ne changeaient rien aux conditions de vie d'un propriétaire. De nombreux autres participants ont exprimé un avis contraire, mais certains ont soutenu qu'il faudrait, en fait, les classer dans le revenu de la propriété. Un expert gouvernemental a fait allusion à un autre traitement, dans lequel les coûts du logement sont exclus du revenu de ceux qui louent leur logement, ce qui permet de faire certains types d'analyse à partir d'un revenu exempt de loyer. Un participant du groupe des travailleurs était réticent à voir dans ces recettes un revenu, en raison de leur caractère non réalisé. Un expert gouvernemental a rappelé à la réunion qu'elle devrait tenir compte de la cohérence de traitement entre revenu et consommation au moment de prendre ces décisions.
26. Le fait que les services fournis par d'autres biens de consommation durables ne devraient pas être inclus dans la définition opérationnelle, mais que les raisons devraient en être la difficulté d'évaluer ces services et non leur caractère insignifiant, a fait l'unanimité. En ce qui concerne la production domestique de services, il a été reconnu qu'il s'agissait d'un élément important ayant une incidence sur les conditions de vie des ménages et des répercussions sur le plan des politiques. Il a cependant été convenu de l'exclure en raison des difficultés que pose son évaluation.

Autre revenu externe du ménage

27. La réunion était d'avis que les transferts sociaux en nature sont importants, et notamment pour l'analyse du bien-être, mais qu'il serait difficile de les inclure régulièrement dans une mesure du revenu. Un expert gouvernemental a informé la réunion que ceux-ci étaient de fait évalués de temps en temps dans son pays. Les lignes directrices devraient donc encourager les pays à suivre le plus possible cet exemple.
28. Un participant du groupe des employeurs a plaidé pour l'inclusion des gains de détention réalisés dans le revenu, étant donné que cela permettait aux ménages de consommer. En revanche, on ne pouvait en dire autant des gains non réalisés. Ce point de vue a été contesté par un expert gouvernemental, qui a soutenu que la réalisation des gains était souvent un reflet du changement des régimes fiscaux, ce qui pouvait donc induire en erreur l'analyse de la distribution du revenu dans le temps et dans l'espace. A l'appui de cette

thèse, un participant du groupe des employeurs a affirmé que, s'ils devaient être inclus, il fallait inclure et les gains réalisés et les gains non réalisés. Il a cependant attiré l'attention sur l'incidence des conditions du marché et la difficulté d'évaluation de ces éléments.

Agrégation

29. Le secrétariat a présenté le revenu total et le revenu disponible comme deux agrégats utiles du revenu à des fins de comparaison entre pays et d'analyse du bien-être, respectivement. La réunion a souscrit à ces propositions. Un participant du groupe des travailleurs a cependant souligné que le revenu disponible posait des problèmes d'évaluation fiscale. Un expert gouvernemental s'est interrogé sur la soustraction de l'aide financière familiale, à caractère volontaire, tandis qu'un autre défendait le point de vue selon lequel il convenait d'inclure également le revenu disponible ajusté, qui est la somme du revenu disponible et des transferts sociaux en nature, comme étant un autre agrégat du revenu intéressant.

Cadre conceptuel de la consommation

30. Au terme d'une longue discussion sur l'approche conceptuelle qui serait indiquée en matière de consommation de biens durables, les participants ont convenu qu'il fallait expliciter clairement, d'entrée de jeu, les notions, différentes, de consommation en tant qu'acquisition et en tant qu'utilisation matérielle de biens et de services. Il a été avancé que la première approche était le concept de consommation pertinent en économie moderne, alors que la seconde était utile pour mesurer la valeur ajoutée et la production nette. Il a été souligné que les deux concepts étaient incompatibles et contradictoires et ne pouvaient pas être utilisés dans le même cadre. Il a cependant été décidé d'accepter la proposition soumise à la réunion de garder ces deux notions différentes dans la définition conceptuelle de la consommation de biens et de services. Dans le libellé de la proposition, il faudrait remplacer «tous les biens» par «tous les biens acquis».
31. Les deux agrégats de la consommation proposés à la réunion, que sont les dépenses de consommation des ménages et la consommation effective des ménages, ont été jugés acceptables. Les premières se justifient aux fins de la construction de l'IPC, tandis que la seconde présente un intérêt pour l'analyse du bien-être. Un participant du groupe des employeurs a fait part de sa réticence à inclure la consommation en nature dans ces agrégats, tandis qu'un expert gouvernemental a relevé que ce type de consommation pouvait constituer une part importante de la consommation totale.

Définition opérationnelle de la consommation

32. Les participants ont estimé que le libellé de la proposition contenue dans le rapport était trop complexe et qu'il devrait être reformulé conformément aux transparents utilisés pendant la présentation. Il a également été suggéré de préciser, au point 1 du paragraphe concerné, que le «revenu en nature» était le «revenu de l'emploi salarié en nature et le revenu provenant d'opérations de troc».

-
33. Un participant du groupe des employeurs a appelé l'attention de la réunion sur le manque de cohérence qui existait entre la décision prise antérieurement d'exclure du revenu les services émanant de biens durables autres que les logements occupés par leurs propriétaires et la proposition actuelle de faire figurer ces services au titre de la consommation. Il a été souligné que cela avait pour but de parvenir à une position cohérente avec ce qui avait été convenu antérieurement, à savoir inclure des concepts de consommation différents dans la définition conceptuelle tout en faisant droit à la recommandation énoncée dans le manuel de la Banque mondiale citée dans le rapport. La réunion a convenu que ce point nécessitait d'être débattu dans une enceinte plus vaste comme la CIST.
34. Concernant la proposition relative à la consommation effective des ménages, un expert gouvernemental s'est interrogé sur le bien-fondé de considérer les biens en nature provenant d'autres ménages comme de la consommation du ménage bénéficiaire. Dans son pays, la pratique voulait que ces biens soient traités comme des dépenses de consommation du ménage effectuant le transfert, point de vue et pratique auxquels d'autres participants se sont ralliés. Le secrétariat a toutefois avancé que, bien que cette pratique soit compatible avec l'objectif de l'IPC et qu'elle facilite les mesures, ces transferts apportaient une contribution très importante aux conditions de vie des ménages bénéficiaires dans de nombreux pays en développement comme en transition, et notamment dans les zones rurales et pour les ménages les plus pauvres. Les experts gouvernementaux de certains de ces pays ont souscrit à ce point de vue, ajoutant qu'il s'appliquait également aux ménages âgés pendant les périodes de crise.
35. L'observateur d'EUROSTAT a décrit la pratique qui avait cours dans son organisation, qui consiste à faire figurer dans la consommation toutes les dépenses monétaires, les biens et services en nature provenant des employeurs, l'autoconsommation des biens et le service émanant des logements occupés par leurs propriétaires. Il y a toutefois un projet en cours qui vise à explorer la possibilité de disposer de deux séries, l'une avec et l'autre sans les transferts sociaux en nature.

Moment de la consommation

36. La réunion a adopté le point de vue selon lequel le moment de la consommation de la production du ménage devrait être considéré sous l'angle de l'acquisition et non d'une consommation effective, car cela était plus aisé à mesurer. Il pouvait s'avérer difficile d'avoir recours au critère de l'acquisition pour la consommation des services publics, la consommation effective précédant habituellement la réception des factures. Dans ces conditions, il a été suggéré d'utiliser le critère du paiement, ce que la réunion a cependant rejeté.

Exclusions

37. Certaines des dépenses exclues sont des débours considérables du ménage, qui sont utiles à l'analyse. Il a donc été convenu que, chaque fois qu'il est possible et utile de le faire, des renseignements sur ces éléments peuvent être recueillis auprès des ménages, en vue de l'établissement d'estimations destinées à la comptabilité nationale ou à d'autres fins précises.

-
38. Il a été convenu à l'unanimité que certaines des dépenses relatives à des investissements, et notamment l'épargne, étaient importantes pour l'analyse du bien-être et devraient donc être mesurées d'une manière explicite. Certains experts gouvernementaux ont cependant souligné que, même s'il est possible d'estimer l'épargne à partir des enquêtes sur les dépenses des ménages, cette estimation ne serait pas fiable à plus d'un titre et que des enquêtes spéciales étaient mieux adaptées à cette fin.

Postes spéciaux

39. Primes d'assurances dommages: un expert gouvernemental a proposé une autre solution, dans laquelle la prime brute est enregistrée avant que les règlements de sinistres ne soient soustraits des dépenses effectuées au titre des remplacements. Un problème pourrait toutefois se poser si aucun article de remplacement n'est acheté.
40. Dépenses de santé et d'éducation: il a été suggéré de résoudre le problème de la chronologie (retard entre le paiement et le remboursement de l'assurance) en demandant aux ménages de soustraire des dépenses effectives les estimations des perspectives de remboursement auxquelles ils se livrent.
41. Paiement d'intérêts: ce point a suscité de grands débats. Il a été admis que seule la partie qui constitue une commission de service devrait être tenue pour de la consommation, même s'il est difficile de la mesurer au niveau des ménages. La prise en compte du versement total pourrait, par ailleurs, poser certains problèmes de mesure de l'IPC et devrait dépendre du poste au titre duquel l'intérêt est versé. Un expert gouvernemental a fait savoir que dans son pays les intérêts hypothécaires figuraient dans la consommation, alors que les intérêts prélevés sur les cartes de crédit n'y figuraient pas. Pour EUROSTAT, l'intérêt est traité comme l'un des éléments déduits du revenu total pour arriver au revenu disponible. L'attention de la réunion a été appelée sur la pratique de plus en plus répandue, parmi les établissements financiers, qui consiste à consolider toute sorte de dettes dans des prêts «fourre-tout», ce qui rend difficile de faire la distinction entre celles qui sont liées à la consommation et celles qui ne le sont pas.
42. Décoration intérieure, etc.: il a été souligné que seuls les travaux d'amélioration et de réparation légers, tels que peut les effectuer le locataire, devraient être pris en compte. A cet égard, il existait toutefois des différences entre les pays concernant les obligations juridiques incombant aux locataires.
43. Jeux: la plupart des participants ont souscrit à l'approche proposée. Un expert gouvernemental a décrit le traitement que son pays réservait aux jeux comme suit: inclure les dépenses de jeux hors gains si le chiffre est positif; sinon, n'y faire figurer que les dépenses de jeux brutes et enregistrer les gains dans une catégorie de revenu spéciale à des fins d'équilibre comptable.
44. Le tableau figurant parmi les documents de séance qui montre la couverture opérationnelle et conceptuelle des dépenses par poste devrait faire partie du rapport, car il est très utile pour expliquer les diverses approches proposées. Par contre, il conviendrait de le modifier, de le compléter et de le rendre plus explicite.

Unité statistique

45. La réunion a convenu que le ménage était l'unité d'échantillonnage, de dénombrement et d'analyse à retenir de préférence. Elle a reconnu qu'il pouvait être utile, pour analyser la répartition du revenu, de constituer une forme d'unité de revenu fondée sur la notion de revenu partagé, telle que l'unité de prestation sociale en vigueur au Royaume-Uni ou l'unité de revenu en Australie. Le maniement pratique d'une telle unité peut cependant poser des problèmes du fait de la nécessité éventuelle d'évaluer les transferts de revenu qui ont lieu au sein du ménage. L'individu pourrait être une unité utile pour l'utilisation des registres administratifs, mais le concept d'unité familiale est de moins en moins utilisé dans certains pays.

Portée

46. La proposition de couvrir tous les ménages privés, y compris les étudiants partageant un logement, les sous-locataires (en dessous d'un nombre maximum précisé au niveau national) et les ménages constitués par les travailleurs qui logent dans l'institution dans laquelle ils travaillent a fait l'unanimité. Aux fins de l'IPC, la portée devrait être le plus large possible mais laisser de côté les ménages collectifs, à moins que les membres ne participent à la prise de décisions conjointes en matière de consommation.

Caractéristiques des ménages

47. La proposition du Bureau relative à la définition des membres du ménage (paragr. 165 du rapport présenté à la réunion) a été jugée mal adaptée aux statistiques des revenus et des dépenses des ménages. Le critère retenu devrait être celui de la résidence «habituelle», les pays ayant latitude de décider comment définir le terme «habituelle». Pour faciliter les comparaisons, le Bureau a proposé de procéder à des travaux supplémentaires sur la manière dont différents pays définissent la résidence «habituelle».
48. En ce qui concerne l'identification d'une personne de référence, la réunion a soutenu le point de vue selon lequel, contrairement à la proposition du Bureau (paragr. 170 du rapport présenté à la réunion), il était important de faire une recommandation. Une liste de critères possibles servant à identifier cette personne, tels que le revenu, la responsabilité financière de l'unité d'habitation, l'âge ou le fait qu'il s'agisse de la personne prenant les décisions importantes, pourrait être établie, les pays pouvant choisir. Une autre approche consisterait à ne pas décider a priori mais à faire usage du critère social ou économique pertinent pour l'analyse en cours, comme, par exemple, l'analyse des ménages de retraités si c'est là le sujet présentant un intérêt. Le Bureau devrait renforcer ses travaux dans cette direction pour parvenir à un certain consensus.
49. La réunion est tombée d'accord sur l'importance de tenir compte de la taille et de la composition du ménage dans l'analyse des chiffres des revenus ou des dépenses. Il conviendrait d'utiliser des échelles d'équivalence mais pas pour les deux agrégats en même temps. Le cas où l'unité d'analyse est un sous-ensemble d'un ménage pose toutefois problème, car toutes les échelles d'équivalence connues se trouvent au niveau du ménage, et le logement est l'aspect sur lequel portent les économies d'échelle les plus importantes.

Période de référence

50. Il a été décidé que la proposition contenue dans le paragraphe 177 du rapport présenté à la réunion soit modifiée comme suit: «normalement, les enquêtes devraient être effectuées de manière à correspondre à une année complète de comptabilité du ménage lorsqu'elles sont agrégées sur l'ensemble des ménages». Aux fins de l'IPC, la période d'enquête choisie devrait être une année normale, caractérisée par la stabilité des relations structurelles entre les composantes de la demande domestique et tout changement important de la demande globale. Il a été souligné qu'en cas d'enquête continue ce problème pourrait être plus facilement surmonté.

51. Un certain soutien a été exprimé envers la proposition d'utiliser le terme de «période de référence calendaire pour les statistiques» pour désigner la période du calendrier à laquelle les statistiques sont censées se référer, afin de réserver le terme de «période de référence» à la période utilisée pour la collecte des données.

Sources des statistiques sur les revenus

52. En débattant de l'importance relative des différentes sources de statistiques sur les revenus, les participants à la réunion ont convenu que la position optimale consistait à combiner, dans la mesure du possible, les données dérivées des enquêtes sur les revenus avec celles émanant de sources administratives. Bien que ces dernières puissent produire des données de la meilleure qualité, elles ne mettent pas à disposition tous les éléments et ne permettent pas toujours de reconstituer des ménages. Le fait d'obtenir des estimations en matière de revenus dérivées d'autres enquêtes risquerait d'amoindrir la qualité des données sur les revenus, par comparaison avec les résultats qui peuvent être obtenus d'enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages.

53. La réunion a accepté les recommandations du Bureau concernant une période de référence annuelle pour l'enregistrement des données sur les revenus et le fait que les données sur le revenu des particuliers devraient être collectées auprès de chaque membre du ménage intéressé, au niveau le plus poussé de désagrégation.

54. Il a été décidé que les valeurs zéro et négatives qui peuvent résulter de l'utilisation du revenu mixte comme revenu de l'emploi indépendant étaient légitimes, faute de quoi pourraient se poser des problèmes de cohérence avec les totaux macroéconomiques. Les prélèvements ne devraient être envisagés que lorsque le revenu mixte n'est pas disponible.

55. Certains participants ont jugé problématique la proposition visant à collecter le revenu total, les ménages ne sachant pas toujours quelles sont les déductions qui sont faites de leur revenu. Dans ces conditions, il était préférable de collecter le revenu net avant de déterminer le brut à l'aide d'autres sources au cours de l'estimation.

56. La collecte des informations de base, telle que proposée au paragraphe 191 du rapport présenté à la réunion, est importante mais, pour certains postes, comme les actifs et les engagements, elle devrait se faire à partir d'autres sources que les enquêtes sur les revenus et les dépenses.

Sources des statistiques sur les dépenses de consommation des ménages

- 57.** Ces statistiques sont d'ordinaire collectées grâce à des enquêtes sur les ménages qui peuvent prendre plusieurs formes, comme les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, sur le budget des ménages, sur les dépenses des ménages/des familles, les enquêtes à caractère économique sur les ménages, etc. Le secrétariat a présenté les deux principaux modes de collecte des données, la méthode de l'entrevue et celle du livre de comptes, qui peuvent s'utiliser en alternance ou simultanément, en mettant l'accent sur les avantages et les limites respectifs de chacune. En acceptant les propositions du secrétariat, les participants ont mis en commun leurs expériences dans ce domaine, confirmant que, souvent, c'était un mélange de livres de comptes et d'entrevues qui était utilisé et en insistant sur les méthodes utilisées pour réduire les risques d'erreurs de rétrospection et de télescopage, qui sont les principaux risques. A une occasion, il a été découvert que les erreurs de rétrospection sur douze mois étaient plus importantes que les erreurs de télescopage sur trois mois, de sorte que la période de rappel a été ramenée à trois mois sans que cela n'ait d'effets négatifs sur la qualité des observations concernant les achats peu fréquents.
- 58.** Les livres de comptes servent habituellement pour les achats fréquents et portent souvent sur une période d'une à deux semaines. Il a été observé qu'une semaine de plus pouvait réduire le risque d'absence d'achats, notamment dans le cas des produits d'alimentation. Dans certains pays où règne un fort taux d'illettrisme, cependant, l'utilisation de livres de comptes pendant plus d'une semaine pourrait s'avérer problématique. L'utilisation de livres de comptes pourrait également influencer sur le comportement des ménages en matière de consommation.
- 59.** Certains pays utilisent des livres de comptes structurés ou semi-structurés, tandis que d'autres ont recours à des livres sans structure: les deux méthodes ont leurs avantages et leurs inconvénients (notamment le risque de limiter l'enregistrement aux articles énumérés ou le risque d'oublier d'en enregistrer d'autres). L'un des points débattus a été le moment où les livres de comptes sont distribués, qui est susceptible d'affecter l'enregistrement des revenus et des dépenses. Si le plan d'échantillonnage le permet, les livres de comptes sont distribués à intervalles réguliers pendant tout le mois ou toute l'année, et il est fait une moyenne des résultats.
- 60.** Les livres de comptes sont généralement remplis par un adulte ou par tous les adultes au courant des dépenses de consommation du ménage. Certains experts gouvernementaux ont fait savoir que des livres de comptes simplifiés étaient également complétés par des membres plus jeunes du ménage, parfois avec l'aide ou sous la surveillance des enquêteurs.
- 61.** Les entrevues sont généralement utilisées pour les achats peu fréquents ou saisonniers (comme les voyages à l'étranger) et les biens durables, et/ou pour vérifier les livres de comptes avec les ménages déclarants. Le rôle des enquêteurs a été reconnu comme important: donner des explications aux ménages, vérifier les livres de comptes, encourager les membres du ménage et instaurer la confiance par des contacts et des entrevues réguliers. Leur formation est essentielle, tout comme leur capacité d'affronter des groupes de population variés, des langues différentes, etc. Les enquêteurs jouent également un rôle essentiel dans les zones où un pourcentage important de la population est illettré. Toutefois, le nombre de leurs visites est souvent limité pour des raisons budgétaires. Des

méthodes intéressantes sont parfois adoptées pour aider les déclarants à enregistrer tous les articles qu'ils ont achetés, tels que de petits «livres de poche» ou autres «moyens mnémotechniques».

62. D'autres moyens d'enregistrer la consommation, utilisés en association avec les enquêtes, ont été rapportés comme facilitant la collecte des données, minimisant la charge qui pèse sur le déclarant et augmentant la précision des données. Au nombre de ceux-ci figure le recours aux tickets de caisse et aux factures détaillées (comme pour les télécommunications). Il a également été dit que, dans certains pays industrialisés, des outils plus avancés d'enregistrement des dépenses étaient envisagés qui pourraient venir à l'appui des méthodes traditionnelles, comme le recours à Internet pour collecter des données, les listings des points de vente (à condition qu'il soit possible de faire le lien entre les achats et les acheteurs), etc. Il a été suggéré qu'il pourrait être utile d'essayer d'enregistrer les dépenses au fur et à mesure qu'elles étaient faites grâce à des cassettes portatives.

Portée des enquêtes

63. Dans l'idéal, tous les postes des revenus et des dépenses devraient être couverts, y compris les débours effectués dans le pays, qui présentent un intérêt pour l'IPC, et les dépenses faites à l'étranger, qui sont utiles aux analyses du bien-être comme à d'autres analyses. Le secrétariat avait aussi recommandé de collecter des données complémentaires sur les biens durables importants, les quantités de produits alimentaires et les caractéristiques des logements et des membres du ménage. La réunion a, en règle générale, accepté ces propositions.
64. Plusieurs participants ont indiqué que les dépenses faites à l'étranger étaient couvertes par l'enquête, même si la collecte des données était généralement plus difficile et moins détaillée que pour les achats effectués dans le pays. Un autre participant a fait savoir que les dépenses effectuées à l'étranger faisaient l'objet d'une estimation par les comptes nationaux. Certains pays réalisent des enquêtes spéciales sur les dépenses faites à l'étranger.
65. Plusieurs participants ont confirmé que les stocks de biens durables importants figuraient dans le questionnaire de l'enquête ou étaient obtenus par les enquêteurs. Un participant s'est dit inquiet quant aux imputations concernant le service émanant de tous ces biens durables, alors qu'il était favorable au recours à leur valeur d'acquisition. Il lui a été répondu que des valeurs n'étaient imputées qu'aux logements et, dans au moins un pays, aux véhicules.
66. Certains participants ont fait savoir que ces enquêtes permettaient de collecter des données relatives aux quantités d'aliments consommés; il était cependant parfois difficile de transformer ces informations en unités de mesure physiques.
67. Un participant a souligné l'importance d'études longitudinales, par panels, susceptibles de servir à surveiller l'évolution dans le temps de certains groupes de population en termes de revenus et de dépenses et qui soient fondées sur les caractéristiques socio-économiques de ces groupes. Plusieurs participants ont mis en avant les difficultés présentées par ces enquêtes longitudinales, les unités familiales tout comme les caractéristiques socio-économiques étant plutôt instables et les enquêtes longitudinales existantes se fondant

souvent sur l'individu plutôt que sur la famille ou le ménage. Quelques enquêtes de ce type existent sur le marché de l'emploi et les aspects liés aux revenus des personnes, mais très peu d'entre elles tentent de couvrir les dépenses et la consommation.

68. Le participant d'EUROSTAT a fait savoir que l'enquête par panels de l'UE en vigueur ne couvrait pas les dépenses du tout. La future enquête couvrira les revenus et les conditions de vie, laissant toujours de côté les dépenses, en se fondant sur des sources nationales existantes, dont des sources administratives comme dans les pays nordiques.
69. Il a aussi été indiqué que, quand des échantillons indépendants sont utilisés pour chaque volet de l'enquête, un nombre limité d'analyses pourrait être fait à propos de l'évolution de certains groupes socio-économiques (répartitions) en termes de stocks d'informations et qu'une autre possibilité pourrait consister à utiliser le même échantillon original quelques années plus tard pour effectuer le même type d'analyses.
70. Un expert gouvernemental a insisté sur l'importance de collecter des informations sur les actifs et les engagements pour parvenir à mieux comprendre les changements intervenus dans les dépenses. Des enquêtes spéciales sont les mieux appropriées à cet effet.

Questions spéciales

71. L'attention des participants a été appelée sur la conception des enquêtes, le plan de sondage (y compris les méthodes permettant de réduire les taux de réponses faibles), les erreurs qui ne sont pas liées à l'échantillonnage et la fréquence des enquêtes.
72. En ce qui concerne la conception des enquêtes, des doutes se sont fait jour quant au choix d'enquêtes par rotation ou par visites multiples comme étant la conception la plus couramment utilisée, même si c'est la plus efficace. Certains participants ont fait savoir que les principaux risques que présentaient les visites multiples étaient l'usure et la résistance opposée au fait d'avoir à compléter des livres de comptes répétitifs, ce qui se traduisait par un taux de réponses plus faible. Le recours à plusieurs sous-échantillons énumérés une seule fois à différentes périodes au cours d'une année entière paraissait préférable, la conception étant plus simple et l'enquête moins onéreuse. Même dans ce cas, cependant, il fallait être attentif aux changements qui pouvaient se produire dans la base de sondage et l'échantillon pendant l'année.
73. Il a également été indiqué que le plan de sondage des enquêtes sur les revenus et les dépenses pouvait différer de celui d'autres enquêtes menées dans un pays donné. Il fallait faire des recherches pour choisir la meilleure méthode de stratification, ce qui pouvait avoir une incidence sur la précision des estimations. L'échantillonnage aléatoire stratifié à deux degrés était souvent appliqué, mais il était admis que le plan de sondage dépendait de la situation économique et de la taille d'un pays. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de couvrir correctement tant les zones urbaines que les zones rurales, en appliquant, le cas échéant, des plans de sondage différents et, parfois, des questionnaires de conceptions différentes et des méthodes différentes de collecte des données.

-
74. Le secrétariat a informé la réunion que des travaux supplémentaires seraient menés sur les types de conception d'enquêtes le plus communément adoptés par les pays du monde entier.
75. Plusieurs participants ont fait savoir que diverses méthodes avaient été testées et qu'elles laissaient à penser qu'elles amélioreraient le taux de réponses. Parmi elles figuraient le recours à des incitatifs sous forme d'argent, de calculatrices gratuites, de balances ou d'autres articles utiles; des lettres d'introduction, parfois directement remises aux ménages sélectionnés, ou des incitatifs d'appel, comme des petits carnets de timbres, qui créaient une sorte d'obligation morale de participer. Le contenu de l'enquête devait faire l'objet d'une certaine discipline pour réduire le fardeau de la réponse, ce qui exigeait de s'entretenir avec des groupes cibles d'utilisateurs à propos de leurs attentes par rapport à l'enquête, de mettre en évidence avec les enquêteurs les types de questions soulevant des difficultés, etc. L'examen des procédures opérationnelles pourrait aussi s'avérer utile. L'avant-test de la conception du questionnaire était un moyen de réduire les coûts à long terme. La formation des enquêteurs en techniques d'approche et de communication et leur supervision étaient également des éléments essentiels, tout comme le moment auquel se déroulaient les entrevues (il convenait d'éviter les heures de la fin de l'après-midi, chargées), le dévouement des enquêteurs et le degré de confiance qu'ils pouvaient susciter de la part des ménages. A cet égard comptait aussi la nécessité d'informer les ménages sélectionnés de l'importance des résultats de l'enquête projetée pour l'amélioration de leurs propres conditions de vie et de leur donner des détails sur leur groupe de population tirés de précédentes enquêtes.
76. Quant à la fréquence de l'enquête, le secrétariat avait recommandé que les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages soient menées au moins tous les cinq ans. La réunion a recommandé d'appliquer une plus grande souplesse, en tenant compte des ressources et des besoins nationaux des pays. Un pays, qui avait adopté une périodicité quinquennale pendant de nombreuses années, se proposait de diminuer la fréquence à tous les six ans. Il a toutefois été relevé qu'une fréquence plus élevée était nécessaire à la construction et au suivi de l'IPC. Quand des enquêtes distinctes sont utilisées pour collecter des données sur les revenus et les dépenses, leur périodicité peut également différer.
77. EUROSTAT a informé les participants que les méthodologies des enquêtes nationales sur les budgets des ménages avaient changé au cours des années. Dans le cadre de la conception de l'enquête à venir, les pays emploieront leur propre méthodologie et EUROSTAT publiera des résultats harmonisés selon les recommandations de l'UE. La plupart des pays de l'UE, sauf cinq, procéderont à des enquêtes ou à des recherches annuelles, utiliseront des livres de comptes sur deux semaines et étaleront la collecte des données sur l'année. EUROSTAT publiera les informations méthodologiques en 2002.

Méthodes d'évaluation

78. La réunion a été invitée à débattre des différentes méthodes d'évaluation qui devraient le mieux s'appliquer à plusieurs éléments de revenu et de dépenses, dont au revenu en nature et à la consommation des biens produits par le ménage, aux logements occupés par leurs propriétaires et aux biens durables importants.
79. En ce qui concerne les deux premiers points, un consensus semblait s'être formé autour des méthodes proposées, à savoir l'évaluation du revenu en nature et des biens autoconsommés

aux prix du marché et, dans le dernier cas, aux prix à la production ou aux prix correspondant à l'évaluation que le déclarant en faisait si l'on ne disposait pas des prix du marché. Un participant a toutefois souligné qu'aux fins de la construction de l'IPC les prix à la production devaient constituer la méthode utilisée de préférence pendant les périodes de crise économique. Les consommateurs sont très prudents et peuvent donc ne pas se laisser influencer par le prix ni la quantité.

- 80.** La plupart des discussions ont porté sur l'évaluation des logements occupés par leurs propriétaires. Certains participants étaient favorables à l'utilisation des équivalents d'une location pour estimer le concept économique d'utilisation des services des logements, ce qui est probablement la manière la plus aisée. Pourtant, cette méthode d'évaluation ne permettait pas de refléter totalement la situation économique des propriétaires. Du côté du revenu, cette situation est influencée par leur niveau d'investissement, d'hypothèque, d'endettement, etc. Des informations complémentaires étaient nécessaires sur ces dépenses, leurs habitudes de consommation et leur situation de trésorerie.
- 81.** Il a également été souligné que, du point de vue du revenu, les services des logements occupés par leurs propriétaires devraient être évalués comme des équivalents d'une location hors frais liés au logement, alors que du point de vue des dépenses c'est l'équivalent locatif brut des frais de logement qui devrait être utilisé. L'inverse (location avec frais liés au logement du côté du revenu et location hors frais liés au logement du côté des dépenses) est aussi possible en fonction des mécanismes institutionnels utilisés pour acquitter ces frais dans les différents pays.
- 82.** Il a aussi été admis que, dans certains pays ou dans certaines régions reculées, il n'existe pas d'équivalents d'une location du tout. Il a donc été suggéré que, dans de tels cas, la meilleure démarche consisterait à laisser de côté la consommation des logements occupés par leurs propriétaires et à omettre également les loyers payés par les locataires de leurs dépenses de consommation.
- 83.** La suggestion a été faite que le secrétariat mène d'autres études sur les méthodes réelles d'évaluation qui sont le plus communément adoptées par les pays.
- 84.** En ce qui concerne les biens durables importants, le sentiment était qu'il convenait d'utiliser l'amortissement majoré du rendement du capital et des coûts de maintenance, etc. Autrement, il était également possible d'avoir recours à l'équivalent d'une location comme pour les logements occupés par leurs propriétaires.
- 85.** Pour ce qui est de l'évaluation des transferts sociaux en nature, l'évaluation proposée sur la base du coût supporté par le fournisseur (gouvernement ou ISBLSM) risquait de ne pas se justifier en termes de services fournis.

Classifications

- 86.** La réunion n'a pas fait d'observations sur la proposition de classer le revenu par source, de manière aussi détaillée que possible, ainsi que par moyen de paiement.

-
87. S'agissant de la classification des dépenses de consommation, la réunion a reconnu que la COICOP ou les adaptations de cette classification au niveau national/régional étaient largement utilisées dans les enquêtes sur le budget des ménages et aux fins de l'IPC. Les questions des achats groupés et des articles multifonctions ne devraient pas soulever de problèmes spécifiques. Cependant, aux fins de l'IPC, il était nécessaire de disposer de classes de produits plus détaillées, et les pays ont adapté leur classification nationale à ces exigences, en ajoutant quelques niveaux supplémentaires. Dans tous les cas, quelle que soit la classification utilisée, elle devrait être compatible avec COICOP.

Estimation

88. Parmi les questions portées à l'attention des participants figuraient les conséquences de la prise en compte de revenus nuls ou négatifs dans le calcul des moyennes, l'estimation d'articles manquants et la non-réponse, les ajustements qu'il est nécessaire d'apporter pour tenir compte des sous-déclarations ou des surdéclarations, de l'étalonnage, du calcul des erreurs d'échantillonnage, etc.
89. La prise en compte des revenus nuls ou négatifs dans le calcul des estimations a fait l'unanimité. Plusieurs participants étaient favorables à la diffusion des résultats bruts livrés par l'enquête sans procéder aux ajustements nécessités par les sous-déclarations ou les surdéclarations, à condition que les rapports d'enquête fournissent des explications et que la confidentialité des ménages soit préservée. Il conviendrait de donner des informations complémentaires sur une éventuelle sous-estimation, et les spécialistes de la construction de l'IPC pourraient ensuite procéder à tous les ajustements rendus nécessaires par ce sujet. Il a également été suggéré que plusieurs types de tabulations pouvaient être élaborés, avec et sans ajustements. Dans tous les cas, il fallait donner des explications aux utilisateurs en même temps que les données agrégées.
90. Là où des estimations étaient faites concernant les articles manquants et/ou les non-réponses, il convenait également d'indiquer de quel ordre de grandeur était cette estimation. Un participant a relevé que la méthode déterministe d'estimation de valeurs manquantes pouvait affecter la distribution et avoir tendance à réduire l'erreur type des estimations: par conséquent, il préférerait les méthodes stochastiques. En règle générale, cependant, la réunion a recommandé que les estimations et les ajustements apportés par l'office statistique se limitent au minimum.
91. Certains participants n'ont pas souscrit à la déclaration contenue dans le rapport selon laquelle «comparer les données ... d'un ménage ... n'était plus considéré comme utile ni d'un bon rapport coût-efficacité». C'est d'un bon rapport coût-efficacité et c'est utile dans certains cas et à certaines fins, mais pas pour d'autres.
92. Quant aux méthodes de pondération utilisées pour refléter les probabilités en matière de sélection et les non-réponses, il a été proposé que les résultats des recensements de population puissent servir à faire correspondre les enregistrements donnés par les réponses et les non-réponses, de manière à pouvoir en dériver des pondérations appropriées. Aucune recommandation n'a été faite concernant l'utilisation du codage par le haut, qui limite la valeur maximale autorisée pour une variable. Un participant a suggéré qu'une autre manière de diminuer l'incidence des points aberrants sur la distribution des revenus et des dépenses était de winsoriser.

Analyse

93. L'ensemble proposé de tabulations croisées, du niveau et de la structure des revenus et des dépenses de consommation, a été considéré comme un ensemble minimal de tableaux. Il a été proposé de lui ajouter un autre ensemble de tableaux en fonction du revenu et des dépenses des groupes socio-économiques, tels que les ménages de salariés.
94. Un participant était favorable à une recommandation selon laquelle il convenait d'utiliser des échelles d'équivalence pour calculer les quantiles de revenu. D'autres étaient d'avis que, même si un revenu équivalisé était utile pour procéder à des analyses de distribution des revenus, d'autres types d'estimations pouvaient être construits, comme le revenu brut ou net par habitant, par taille ou par composition du ménage.

Diffusion

95. La réunion a convenu que les résultats devaient être accessibles et fiables. Divers modes de diffusion pouvaient être utilisés, au nombre desquels des publications sous forme papier, des conférences de presse spéciales, des CD-ROM, Internet, des dossiers à large diffusion, des services d'élaboration de tableaux spéciaux, etc. Il conviendrait également de fournir, en même temps que les données pertinentes, des informations méthodologiques. Ces informations devaient comporter des détails sur la qualité des données, y compris sur les erreurs d'échantillonnage et non liées à l'échantillonnage, la variance d'échantillon et les taux de non-réponse.
96. La question des coûts a été soulevée par plusieurs participants. L'expérience a montré que la disponibilité de données gratuites sur des sites Web ne faisait pas chuter les ventes de publications. Le sentiment prévalait que la collecte de données gouvernementales devrait appartenir au domaine public et que les dossiers à large diffusion devraient être mis gratuitement ou à un coût très faible à la disposition des institutions non commerciales et des organismes publics. La majorité des participants était toutefois hostile à l'inclusion de directives en matière de politiques des coûts.
97. Un participant a soulevé la question du moment opportun de la diffusion tandis qu'un autre appelait l'attention de la réunion sur les normes du FMI en matière de diffusion. Le secrétariat a souligné que le moment opportun de la diffusion échappait souvent au contrôle des instituts de statistique et a aussi rappelé aux participants que le FMI s'intéressait plus spécialement aux statistiques financières, qu'UNSTAT avait fourni des directives dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle et que la 16^e CIST avait adopté des directives concernant les pratiques de diffusion des statistiques du travail en 1998.

Conclusion et recommandation

98. A la demande des participants, le secrétariat a expliqué que plusieurs alternatives étaient possibles:

-
- un ensemble de directives fondées sur la résolution existante, qui compléteraient ou préciseraient certains paragraphes; cette possibilité existait à condition de pouvoir suivre la structure de la résolution actuelle, faute de quoi il faudrait que ces directives soient très détaillées;
 - un projet de révision de la résolution de 1973 à soumettre à la 17^e CIST en 2003;
 - un rapport à la 17^e CIST qui serait soumis pour discussion à un groupe de travail chargé de présenter un projet de résolution à la 18^e CIST dans environ sept ans.

De plus, ces directives ou cette résolution révisée pourraient soit se pencher sur les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, comme la résolution en vigueur, soit porter sur l'ensemble des statistiques des revenus des ménages et de leurs dépenses, tirées de plusieurs sources, dont des sources administratives. L'objectif premier qui était poursuivi à travers une nouvelle résolution serait de fixer des normes minimales, le fait de pouvoir procéder à des comparaisons internationales n'étant que secondaire.

- 99.** Il n'existe à l'heure actuelle aucune autre directive internationale qui couvre les statistiques du revenu comme des dépenses, à part la résolution de la CIST de 1973. Le Groupe de Canberra a fait porter ses efforts sur l'aspect revenu. La création d'un groupe informel d'experts (City Group) qui se pencherait sur les statistiques des dépenses pourrait être examinée. Il a cependant été souligné que ces groupes informels étaient généralement écoutés dans un cercle habituellement limité aux pays de l'OCDE, pour des raisons de coûts et de ressources, et que la CIST bénéficiait d'une plus large participation en termes de pays ainsi qu'en termes de représentation tripartite.
- 100.** Un autre aspect pratique à prendre en considération était la possibilité de présenter une autre résolution à la 17^e CIST sur les indicateurs du travail. Dans ce cas, priorité serait donnée à la résolution sur l'IPC révisée et à la nouvelle résolution sur les indicateurs du travail, et une résolution révisée sur les statistiques des revenus et des dépenses des ménages ne serait pas soumise à la CIST.
- 101.** Les participants ont estimé qu'un certain volume de travail avait déjà été fait dans l'optique de la révision des directives sur les statistiques des revenus et des dépenses des ménages. Un expert gouvernemental a proposé que d'autres travaux soient entrepris sur les grandes utilisations de ces données et la cohérence entre les diverses résolutions traitant des revenus et des dépenses, de l'IPC et du revenu lié à l'emploi en vue de les harmoniser.
- 102.** La réunion a convenu que le Bureau devrait examiner toutes les suggestions qui précèdent et, si possible, tenter de présenter une résolution révisée à la 17^e CIST.

Rapport II — Indices des prix à la consommation

(26-31 octobre 2001)

Discours d'ouverture

- 103.** La seconde partie de la réunion a été ouverte par M. A.S. Young, directeur du Bureau de statistique du BIT, qui a souhaité la bienvenue aux participants et leur a rappelé les objectifs d'ensemble de la réunion. Il semblait important de déterminer s'il convenait de mettre à jour les recommandations concernant l'IPC énoncées dans la Résolution de la 14^e (1987) CIST pour tenir compte des changements qui s'étaient récemment fait jour dans les concepts, les définitions et la méthodologie de l'indice. Le rapport qui sous-tendait les débats de la réunion s'appuyait sur les travaux issus des débats et du travail méthodologique qui ont eu lieu dans plusieurs pays ainsi que dans des enceintes internationales.
- 104.** Il a été expliqué que la réunion avait pour objectif principal de recueillir le point de vue des experts sur la teneur du projet de résolution présenté dans le rapport et non d'en examiner le libellé exact. Le statut juridique d'une résolution de la CIST a également été éclairci.
- 105.** Après ce discours, le secrétariat a informé les participants de l'organisation de la réunion.

Election du président

- 106.** M. Paul Cheung, expert gouvernemental de Singapour, a été élu président pour cette partie de la réunion. Dans sa déclaration liminaire, il a mis l'accent sur l'importance de l'IPC pour tous les pays du monde. La résolution proposée reflétait l'évolution qu'avaient connue les travaux sur l'IPC au cours des dernières années, notamment dans les pays développés. Il a souligné qu'il était important de déterminer dans quelle mesure les questions abordées dans le rapport étaient pertinentes pour les pays en développement. Dans de nombreux pays, les estimations de l'IPC ont une très longue histoire: c'est pourquoi certains risquaient de trouver difficilement acceptables des changements importants à moins d'une raison impérieuse. Le projet de résolution devrait aborder des questions communes aux pays de tous niveaux de développement.

Présentation du rapport

- 107.** La présentation du rapport faite par le secrétariat a couvert l'évolution récente qu'a connue le domaine de la théorie et des pratiques en matière d'IPC, ainsi que les raisons de revoir la résolution de 1987 concernant les IPC. L'arrière-plan historique des normes et procédures internationales d'élaboration et d'adoption des résolutions a également été décrit.

-
- 108.** Il a été indiqué que le projet de résolution proposé reposait sur des travaux entamés dans plusieurs pays et par le **Technical Expert Group on CPI (TEG-CPI)**¹.
- 109.** La teneur de l'avant-projet de nouvelles normes internationales a été décrite et les principales différences entre celui-ci et la résolution de la CIST adoptée en 1987 ont été mises en lumière.
- 110.** Il a été proposé de revoir les éléments ci-après, importants pour la qualité de l'IPC:
- la nature de l'IPC;
 - les formules utilisées pour calculer les indices élémentaires et les indices de niveau plus élevé;
 - la fréquence des révisions des pondérations;
 - les procédures d'ajustement de la qualité, d'introduction de nouveaux produits et de nouveaux points de vente;
 - l'utilisation de méthodes d'échantillonnage aléatoire;
 - la fréquence de publication des données, etc.

Discussion générale

- 111.** La réunion a mis en évidence plusieurs domaines de la construction de l'IPC que le projet de résolution n'avait pas abordés:
- la construction de l'IPC pour les zones rurales;
 - le traitement des produits saisonniers;

¹ Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix a été mis en place à la fin de l'année 1998 pour élaborer, avec la documentation d'appui voulue, des directives en matière de meilleures pratiques concernant les concepts et les méthodes des statistiques et des indicateurs des prix qui soient compatibles avec les normes internationales établies à ce sujet. Le **Technical Expert Group (TEG-CPI)** a été créé pour donner au groupe de travail des conseils techniques sur la révision du manuel du BIT de 1989 sur l'IPC.

Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix se compose des participants des organisations suivantes: Commission économique pour l'Europe; Bureau international du Travail; Fonds monétaire international; Organisation de coopération et de développement économiques; et Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT).

-
- le traitement de la consommation des biens produits par les ménages;
 - le traitement des articles d'occasion.

De plus, ces questions et d'autres, telles que le traitement du marché non structuré ou des prix négociés, devraient être traitées avec un soin particulier dans le cadre des pays en développement.

112. Certains participants ont fait part de leurs préoccupations quant au fait que, bien que la résolution mentionne le problème des logements occupés par leurs propriétaires, aucune recommandation explicite ne soit faite quant au traitement à leur réserver.
113. Il a été suggéré de définir séparément le champ de la population aux fins de l'indice de l'inflation et de l'indice d'ajustement.
114. Plusieurs participants étaient d'avis que la section consacrée à l'ajustement au titre de la qualité se voyait accorder une importance excessive et qu'elle était trop influencée par les événements particuliers qui étaient arrivés dans certains pays. Il a été relevé que les changements de qualité pouvaient se traduire non seulement par une surestimation du changement de prix mais aussi par le fait de sous-estimer une éventuelle baisse de la qualité, ce qui pouvait être particulièrement le cas pour les prix des services.
115. Un autre domaine pour lequel il a été jugé important qu'il lui soit réservé un traitement plus global, à l'avenir, a été la présentation des changements de l'indice que supposent les changements de panier et la diffusion des informations expliquant la nature et les conséquences de ces changements.

Objectifs de la résolution

116. Les objectifs de la résolution ont fait l'objet d'un long débat. La réunion a convenu que l'objectif premier était de fournir des **recommandations en matière de meilleures pratiques** aux pays en train d'élaborer ou de réviser leurs IPC. Un objectif secondaire consistait à favoriser la **comparabilité des IPC nationaux au niveau international**. Le sentiment était que cela découle souvent directement du premier objectif, la mise en œuvre des meilleures pratiques favorisant automatiquement le caractère comparable au niveau international. Il a été souligné que ce caractère était très important pour les indices de l'inflation et souhaitable pour les indices utilisés pour les tendances des salaires réels, alors que pour comparer les indices d'ajustement il n'était pas exploitable.
117. Favoriser la **cohérence** avec d'autres séries statistiques a été perçu comme moins prioritaire, bien qu'il soit souhaitable de disposer de séries d'IPC qui puissent être valablement utilisées avec d'autres séries statistiques, comme par exemple celles sur les revenus et la consommation des ménages.
118. Plusieurs participants ont estimé qu'il ne faudrait pas donner trop d'importance à l'objectif de cohérence, parce que cela pouvait donner l'impression incorrecte que l'IPC devrait être

basé plus étroitement sur d'autres structures statistiques comme celle sous-jacente de la comptabilité nationale. Par conséquent, le projet de résolution devrait souligner le besoin de pouvoir réconcilier et expliquer les différences entre les principaux ensembles de données.

119. Un autre objectif poursuivi par le projet de résolution et mentionné par des représentants des groupes des employeurs et des travailleurs était celui consistant à **favoriser une meilleure compréhension de l'indice par les utilisateurs et à leur donner confiance** dans cet indice. La tenue de consultations avec des représentants des groupes des employeurs et des travailleurs au moment de la révision d'un indice pourrait renforcer leur confiance dans celui-ci.
120. Selon plusieurs participants, la **nécessité de garantir l'indépendance** de l'institution qui construit les IPC devrait figurer dans le projet de résolution.
121. La nécessité de donner une **estimation aussi précise que possible** de l'IPC a également été soulignée comme étant l'un des objectifs de la résolution.

Terminologie

122. Sur la suggestion du président, la réunion a décidé de traiter des questions de terminologie au fur et à mesure qu'elles se présenteraient dans le cadre des différents sujets de discussion.

Nature d'un IPC

123. Le secrétariat a proposé de faire la distinction entre un IPC visant à mesurer les changements de prix d'un panier déterminé de biens et de services d'une quantité et d'une qualité constantes (indice du prix pur) et un IPC visant à mesurer le changement de coût que suppose le maintien d'un niveau de vie donné (indice du coût de la vie).
124. Le débat a fait ressortir le fait qu'alors qu'un indice conçu pour estimer les changements de prix pour un panier déterminé de biens et de services devrait différer par bien des aspects importants, sur le plan conceptuel, d'un indice du coût de la vie, dans la pratique, il convenait d'estimer ce dernier indice en se fondant sur les informations disponibles sur les habitudes de consommation. Il s'agirait souvent des mêmes informations, employées pour déterminer les pondérations à utiliser pour construire un indice visant à mesurer les changements de prix pour un panier déterminé de biens et de services. Ainsi, en pratique, les différences de changement de prix mesurées en fonction des deux types d'indices peuvent ne pas être très importantes et le premier peut servir d'approximation pour le second.
125. Il a été suggéré que tout le texte de la résolution reflète les préoccupations et les solutions liées aux deux types d'indices.

-
- 126.** La réunion a conclu que les deux concepts n'étaient pas contradictoires. L'indice du coût de la vie devrait être considéré comme un cadre théorique, un objectif idéal à atteindre pour l'IPC, alors qu'un panier déterminé pourrait être considéré comme un concept opérationnel, en tant qu'approximation de l'indice du coût de la vie, ce qui était le cas dans de nombreux pays.
- 127.** Cependant, en tenant compte du fait qu'une nouvelle résolution de la CIST devrait rester en vigueur pendant longtemps et qu'il se pourrait que de nouvelles méthodes, de nouvelles données et de nouveaux outils de construction des indices du coût de la vie voient le jour, les instituts de statistique nationaux pourraient être bien inspirés de se rapprocher de l'indice du coût de la vie et d'élaborer, à l'avenir, ces deux indices.

Utilisation d'un IPC

- 128.** Le secrétariat a appelé l'attention de la réunion sur ce qu'il considérait comme les deux utilisations principales qui sont faites de l'IPC: l'ajustement des salaires et des prestations de sécurité sociale pour compenser les variations du coût de la vie et la mesure de l'inflation que connaissent les ménages. Une troisième utilisation, à son point de vue, était liée à l'ajustement, en tenant compte de la hausse des prix, des composantes des dépenses totales de consommation des ménages dans la comptabilité nationale. Dans le projet de résolution, il a été proposé d'être amené à construire différents indices des prix à différentes fins, sachant toutefois qu'un seul indice devrait être clairement considéré comme l'IPC officiel. Si un seul IPC était construit, le concept sous-jacent devrait servir la finalité la plus importante, ce qui devrait être expliqué aux utilisateurs pour qu'ils soient conscients des limites de cet indice. Il a été proposé que les nouvelles directives reflètent cet aspect.
- 129.** Un participant a proposé que la terminologie neutre de la résolution de la CIST de 1987 concernant les utilisations de l'IPC devrait être adoptée pour la nouvelle version du projet de résolution.
- 130.** Il a été considéré que les trois utilisations de l'IPC consignées dans le rapport constituaient les utilisations les plus communes plutôt que les «principales». Il a été généralement admis qu'aucun indice ne pouvait à lui seul satisfaire les besoins de tous les utilisateurs, de sorte que si les ressources le permettaient il fallait souvent élaborer différents indices à différentes fins. Dans certains pays, il s'agissait d'indices indépendants construits à des fins distinctes. Dans d'autres, les divers indices constituaient souvent des sous-ensembles de composantes conçues à des fins différentes. Dans l'Union européenne, par exemple, les Etats Membres élaboraient des IPC pour leurs propres finalités nationales, ainsi que l'indice harmonisé des prix à la consommation (IPCH) à des fins de comparaison entre pays de la zone. Certains participants jugeaient perturbante l'existence de différents indices qui amenait à se poser la question du «meilleur» d'entre eux. La suggestion a été faite de surmonter le risque de confusion en baptisant clairement chaque indice séparément et en donnant aux utilisateurs suffisamment d'explications sur leur signification. Plusieurs participants ont fait observer que c'était ce qui se faisait dans leur pays et que les utilisateurs ne semblaient pas avoir de difficulté à comprendre ces différences. Un observateur a proposé que les nouvelles directives comportent un paragraphe donnant la liste des différentes finalités que pouvait servir l'IPC et indiquant le type et le champ de l'indice susceptibles de remplir chaque fonction.

-
- 131.** Un participant a appelé l'attention de la réunion sur l'importance qu'il y avait à ce que l'IPC soit élaboré par un organisme gouvernemental impartial, de sorte que toutes les parties utilisant l'indice puissent avoir confiance dans son indépendance et son exactitude, notamment aux fins de négociations salariales et de mesure de l'inflation. D'autres organisations pouvaient certes produire d'autres indices, mais elles ne se verraient jamais accorder le même niveau de confiance.

Champ de l'indice

- 132.** Dans la présentation de ce sujet, le secrétariat a soulevé la question de savoir si le champ de l'indice devait être défini pour chaque utilisation. En réponse à cela, de nombreux participants ont exprimé le point de vue selon lequel, dans la mesure du possible, l'un des indices devrait avoir le champ le plus large possible en termes de types de ménages, de points de vente et de produits ainsi que de couverture géographique. Il a toutefois été admis qu'il pourrait s'avérer nécessaire de limiter ce champ pour un certain nombre de motifs budgétaires et opérationnels, au nombre desquels figuraient les raisons suivantes: les dépenses ne portant pas sur le champ devraient être faibles et les estimations des indices en résultant devraient correspondre le plus étroitement possible aux besoins des principaux utilisateurs mis en évidence. Ainsi, si, par exemple, l'objectif principal de l'IPC était de procéder à des ajustements du coût de la vie pour les ouvriers et employés de la classe moyenne urbaine, les besoins en matière de champ seraient assez différents de ceux d'un IPC dont l'objectif premier serait de surveiller l'évolution générale des prix de la consommation de tous les ménages.
- 133.** Le point de vue selon lequel aucun bien ni service ne devrait être exclu du champ de l'IPC pour des motifs moraux ou sociaux (comme les cigarettes, parce que nocives pour la santé) a été vigoureusement soutenu. Un participant a déclaré que même les biens et les services considérés comme illégaux, comme les drogues et la prostitution, devraient être inclus, mais tous les participants n'ont pas suivi cette position. Un autre participant a suggéré qu'une recommandation opérationnelle pourrait être que les articles «qui ne sont pas disponibles par des moyens légaux» soient exclus du champ en raison des difficultés posées pour l'obtention d'estimations fiables de leurs pondérations et de leurs prix.
- 134.** Le lien entre l'utilisation prévue d'un indice et son champ a été souligné par plusieurs participants, ce qui a provoqué un grand débat à propos de l'inclusion ou de l'exclusion des dépenses et des prix à l'étranger. Plusieurs participants ont décrit les procédures adoptées dans leur pays, qui dépendent de l'utilisation pour laquelle l'IPC a été construit. A titre d'exemple, il ne convenait pas de faire figurer les dépenses et les prix étrangers dans un indice censé mesurer l'inflation nationale. Par ailleurs, les dépenses et les prix étrangers figuraient dans l'IPC de certains pays où cela était une composante importante des dépenses et où il existait des outils et des méthodes de mesure adéquats. Si l'objectif était de faire des comparaisons internationales des changements de prix dans un groupe de pays, le fait d'exclure du champ les produits pour lesquels les dispositions institutionnelles des pays rendraient toute comparaison difficile ou impossible se justifierait, comme pour les services de santé et d'éducation. En considérant un indice agrégé pour plusieurs pays, il faudrait ajuster le champ pour éviter un double décompte en ce qui concerne les achats hors zone tout en garantissant la couverture de toutes les dépenses de consommation pertinentes faites par les ménages dans toutes les zones des pays participants.
- 135.** La réunion a aussi reconnu que les données collectées en vue de l'élaboration d'un IPC, que ce soit pour l'estimation des pondérations ou pour l'observation des changements de

prix, constitueraient aussi une base importante pour estimer la consommation totale aux fins de la comptabilité nationale d'un pays et de ses composantes, ainsi que pour procéder à l'ajustement des changements de prix en tenant compte de la hausse des prix qui en est le corollaire. Il a toutefois été convenu que la couverture de la consommation totale dans la comptabilité nationale pouvait différer par certains aspects du champ d'un IPC et qu'il serait donc inopportun d'accorder une importance prépondérante à la couverture de la comptabilité nationale pour établir ce champ.

- 136.** De nombreux participants ont rapporté que dans leur pays, et notamment dans les pays les plus avancés du point de vue statistique, il était habituel de publier plus d'un IPC et que cette pratique ne semblait pas provoquer de grande confusion parmi les utilisateurs. Cependant, l'importance qu'il y avait à fournir une documentation claire sur le champ d'un IPC et à donner aux différents IPC des noms permettant aux utilisateurs de mieux comprendre leurs différences de champ a été soulignée. Cette documentation et ce repérage seraient les outils les plus propres à empêcher qu'il soit fait un usage inapproprié d'un indice donné, comme par exemple le fait de le faire servir de guide à la politique monétaire d'une banque centrale ou de déclencheur pour procéder à des ajustements dans les contrats commerciaux ou de travail.

Acquisition, utilisation et paiement

- 137.** Le secrétariat a décrit les approches fondées sur l'acquisition, l'utilisation et le paiement qui servent de base aux pondérations de l'IPC. Il a appelé l'attention des participants sur les difficultés et les controverses qui entourent le traitement des logements occupés par leur propriétaire, thème central du débat autour de l'IPC.
- 138.** Lors des discussions qui ont suivi, il a été suggéré de développer plus avant ces trois approches dans les directives, car il régnait une certaine confusion entre elles.
- 139.** En ce qui concerne l'acquisition, un participant a relevé que, même si ce terme impliquait une possession, la question réelle était de conclure un contrat, que celui-ci soit tacite ou explicite. Plusieurs participants ont soutenu ce point de vue dans lequel le prix pouvait être considéré comme celui fixé ou accepté au moment où l'accord a été conclu, par exemple lors de la réservation plusieurs mois à l'avance, de vacances ou de l'abonnement à un journal, indépendamment du fait que l'argent ait changé de mains ou pas ou que la consommation ait débuté à ce moment-là ou pas. Un autre participant a décrit le concept adopté par l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'Union européenne en relation avec les services, dans lequel c'est le moment où la consommation pourrait débuter qui sert de critère.
- 140.** Un autre point de vue auquel se sont ralliés plusieurs participants a été celui selon lequel, outre les biens durables, il pouvait y avoir des services durables, comme les traitements dentaires, qui sont susceptibles de bénéficier au consommateur pendant une longue période et qu'il convenait de traiter, dans l'idéal, de la même manière que les biens durables.
- 141.** La réunion a relevé que la question des logements occupés par leur propriétaire était un problème très controversé, l'un des plus difficiles en matière de construction de l'IPC. Il a été proposé de voir dans son traitement aux fins de l'IPC non une question statistique, mais une question de fonction, qu'il incombait aux utilisateurs de l'IPC, comme les

gouvernements et les décideurs, de trancher plutôt qu'aux statisticiens qui élaborent l'indice. De ce fait, les directives devraient se contenter d'indiquer les différences que présentait l'IPC construit pour servir à différentes fins. Une autre proposition consistait à recommander de traiter les achats de maisons neuves comme les autres actifs et services durables.

La construction d'un IPC

142. Les propositions figurant dans le rapport présenté à la réunion recouvraient le système de classification, la construction des pondérations, les méthodes d'échantillonnage et le calcul d'un IPC. Toutes ces questions ont fait l'objet d'un long débat.

Classification

143. Il a été recommandé que pour les comparaisons internationales il était souhaitable que les systèmes de classification des biens et des services soient conformes ou conciliables avec la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP), adoptée par la Commission de statistique des Nations Unies en 1999, du moins au niveau de ses divisions. Plusieurs participants ont fermement souscrit à la recommandation du secrétariat en indiquant que l'utilisation de cette classification renforcerait l'harmonisation des indices des prix (par exemple entre les pays du MERCOSUR). Un participant a relevé que, puisque l'introduction de cette classification était relativement récente, son application à l'IPC devrait suivre le prochain cycle d'enquêtes sur les dépenses des ménages.

Panier et pondérations

144. Un participant a recommandé qu'au moment de définir la composition du panier la description des produits soit assez large pour permettre d'obtenir tous les prix de tous les produits importants, pour que ceux-ci soient représentatifs en termes de chiffre d'affaires et qu'ils puissent être collectés à chaque période. Si la description des produits était assez large, le biais de substitution au niveau inférieur à l'agrégat pourrait être diminué et le biais de substitution de l'agrégat élémentaire serait automatiquement abaissé.
145. La question de la représentativité des pondérations a été jugée très importante du point de vue non seulement de l'indice du coût de la vie (approche privilégiant le biais de substitution), mais aussi de celui du prix pur, privilégiant la représentativité de l'échantillon. Le projet de résolution devrait accorder une place centrale non seulement à la représentativité des pondérations et à la fréquence de leurs révisions, mais il devrait aussi comporter une recommandation analogue au sujet de l'échantillon d'articles dont le prix était relevé ainsi qu'une autre relative à la représentativité de la période de référence.
146. Il a également été souligné que des pays pouvaient ne pas avoir le choix quant à la source de leurs pondérations, par exemple parce qu'il se pouvait que les enquêtes sur les dépenses des ménages ne soient pas fréquentes et que les estimations de la comptabilité nationale ne soient pas suffisamment désagrégées. Un mélange de différentes sources pouvait s'avérer nécessaire. Dans la révision des pondérations, il conviendrait d'accorder une certaine reconnaissance non seulement à la dimension «produits», mais également à d'autres

dimensions comme la couverture géographique (dans les grands pays) et le type de point de vente. En l'absence de données sur les ventes au détail différenciées par zone géographique, il était proposé d'utiliser les données démographiques. Certains pays pouvaient aussi collecter des données sur les dépenses par région en termes d'articles achetés, de types de points de vente, de villes, etc.

- 147.** En ce qui concerne la révision des pondérations par les prix pour les rendre conformes à la période de base de l'indice, il fallait introduire un type d'équilibre entre les changements dans les dépenses dus aux changements de prix et ceux dus à des changements de quantité ou de volume. Plusieurs participants ont fait savoir que les pondérations révisées par les prix pouvaient parfois ne pas être réalistes et que la recommandation à cet égard devrait être moins affirmative.
- 148.** Certains participants ont fait observer que les périodes de référence en matière de prix et de pondération étaient très importantes, mais ne souscrivaient pas à la proposition du secrétariat selon laquelle les offices de statistique devraient veiller à ce que l'indice et les pondérations aient la même période de base. Etant donné que les pondérations courantes n'étaient pas disponibles, de nombreux pays révisaient les pondérations par les prix à partir de l'année de référence de la pondération jusqu'au mois de référence du prix. Il conviendrait de faire des recherches rétrospectives et des tests *ex post* pour établir si les pondérations révisées par les prix pourraient donner de meilleures estimations des pondérations courantes inconnues. Un participant a proposé de garder une cohérence entre le rapport sur les dépenses et les revenus des ménages et celui sur l'IPC en gardant le même type de terminologie, par exemple la différence entre la période de référence et la période de référence calendaire pour les statistiques. Un autre participant a indiqué que le terme de «période de base de l'indice» semblait ambigu et a soutenu qu'il fallait faire la distinction entre la «période de référence des pondérations» et la «période de référence de l'indice».
- 149.** En ce qui concerne la révision des pondérations, le projet de résolution proposait que celles-ci doivent être révisées au moins une fois tous les cinq ans (paragr. 19) pour réduire le biais de substitution de niveau agrégé, mais il préconisait aussi une révision annuelle (paragr. 18). La réunion était d'avis que ces déclarations ne se justifiaient pas forcément. Une mise à jour fréquente ne réduirait pas nécessairement le biais de substitution de niveau agrégé, et l'effet de biais au niveau inférieur à l'agrégat était plus important. Plusieurs participants étaient favorables à la périodicité, une fois tous les cinq ans, qui était recommandée comme permettant d'améliorer la représentativité et de contribuer à convaincre les autorités nationales des mérites d'une révision fréquente, même si d'autres ont fait savoir que cela était difficile en raison des coûts que cela supposait. Il n'y a pas eu de consensus autour d'une mise à jour annuelle. Certains participants ont recommandé d'utiliser une moyenne mobile annuelle des pondérations des dépenses sur deux à trois ans. L'incidence du biais dépendait des détails de la construction de l'indice, de la formule utilisée et du mois au cours duquel avait lieu la liaison en chaîne. Le libellé du projet de résolution devrait être assoupli et le terme «sera» devenir «pourra».
- 150.** En ce qui concerne la révision de l'échantillon des biens et des services qui se trouvent dans le panier, il a été relevé qu'il existait une distinction entre les produits «nouveaux» tels que les nouveaux modèles ou variétés et les produits «entièrement nouveaux», et que le projet de résolution aurait besoin de définitions plus claires et de faire la distinction entre ces deux formes de changement.

-
- 151.** Il a été dit qu'il pourrait être utile aux utilisateurs d'avoir une indication des erreurs de mesure et de leur importance.

Echantillonnage

- 152.** Le secrétariat a présenté cette section en exposant les diverses méthodes d'échantillonnage susceptibles de servir à construire les estimations de l'IPC, y compris les questions liées à la conservation de l'échantillon et aux ajustements au titre de la qualité qui sont nécessaires pour préserver la comparabilité des échantillons dans le temps.
- 153.** Un participant a proposé de réintroduire la notion de «biais d'échantillonnage» dans ce contexte, étant donné qu'une sélection choisie à dessein pouvait produire des estimations biaisées, alors qu'un échantillonnage aléatoire produisait plutôt des estimations non biaisées à condition que la base de sondage ne le soit pas. Le président a souligné qu'il fallait trouver un équilibre entre les considérations scientifiques et celles d'ordre pratique: de nombreux pays n'utilisaient pas l'échantillonnage aléatoire à des fins de collecte des prix, bien qu'ils soient conscients du risque de biais que cela présentait. Il a également été relevé qu'il était souvent nécessaire d'avoir un mélange d'échantillonnage aléatoire et au jugé pour des raisons pratiques, ce qui rendait ensuite difficile l'estimation de la variance de l'indice.
- 154.** La question de l'échantillonnage fondé sur un seuil d'inclusion (cut-off sampling) a été évoquée. Il a été souligné que, si le classement correct des ventes par taille pouvait se faire dans toutes les unités composant l'échantillon, les données permettraient d'utiliser l'échantillonnage à l'aide de la probabilité proportionnelle à la taille. L'échantillonnage au jugé des quelques articles les plus vendus pourrait toutefois être considéré comme une approximation d'échantillonnage avec un seuil d'inclusion.
- 155.** Il ne suffisait pas de réviser périodiquement l'échantillon des points de vente pour que chaque observation des prix soit représentative dans l'indice; les articles les plus vendus en volume devaient être couverts. Les descriptions ne devaient pas être trop spécifiques. Il fallait des procédures en matière d'assurance qualité pour garantir que les agents chargés de relever les prix collectent les bons. Un participant a aussi relevé que l'échantillonnage aléatoire des régions, des zones, etc., pouvait poser un problème de coût aux pays en développement.
- 156.** Il a été souligné que l'exactitude d'un IPC était davantage fonction de l'échantillonnage des articles et des points de vente que des pondérations utilisées, mais qu'il n'y avait pas de normes minimales concernant la mise à jour des échantillons d'articles et de points de vente. Il devrait y avoir des directives portant sur la fréquence de révision des articles et des variétés d'articles, qui pouvait être plus importante et moins onéreuse que la mise à jour des pondérations. Un participant était préoccupé par les coûts qu'impliquait la révision annuelle des échantillons des articles et des points de vente. Il a également été souligné qu'il pouvait être nécessaire de trouver un compromis entre la fréquence de révision de la sélection des produits pour garantir la représentativité de l'échantillon et le nombre de remplacements forcés qui en résulte. Cela devrait aussi figurer dans les directives.
- 157.** Les normes formulées par l'Union européenne en matière d'IPC étaient que, si une catégorie nouvellement significative d'articles avait atteint une pondération d'au moins

1 pour mille, elle devrait figurer dans l'indice. Certains participants ont cependant émis des doutes quant au fait d'inclure une recommandation relative à un certain pourcentage en vue de l'inclusion obligatoire d'un article. Un participant a relevé que les statisticiens ne devraient pas avoir peur des remplacements, qui mesureraient les fluctuations des marchés et de la consommation, et qu'ils devraient tenter d'établir si les remplacements avaient une incidence sur le niveau général des prix. Enfin, il a été relevé qu'alors que le remplacement des points de vente ne posait pas de vrai problème, la question était plus complexe dans le cas des produits. La conclusion a été que les nouvelles directives devaient tenir compte de l'expérience acquise par les pays en matière de révision des articles et des points de vente et de leurs capacités.

- 158.** Il a été proposé que les directives suivent la présentation du rapport II, en commençant par ce qui serait la méthode d'échantillonnage idéale avant de passer aux raisons pour lesquelles il était nécessaire de s'en écarter pour adopter une approche plus pragmatique. Les incohérences entachant la couverture des ménages résidents demandaient à être corrigées. Au nombre des autres aspects que cette section devrait englober figurait l'idée que les agrégats élémentaires étaient le niveau le plus bas de la pondération et que le terme d'«article», utilisé aussi bien pour l'échantillonnage que pour le panier de biens et de services, devrait être transformé en «produit observé» ou «variété observée».

Agrégats élémentaires et indices des agrégats élémentaires

- 159.** Le secrétariat a appelé l'attention de la réunion sur la définition des agrégats élémentaires proposée et les différentes formules suggérées comme pouvant servir pour différents agrégats élémentaires, le bon choix dépendant notamment du degré d'homogénéité existant en leur sein, de l'élasticité de la demande et des variations de prix.
- 160.** Plusieurs participants ont relevé que les statisticiens des pays en développement, notamment, n'étaient pas toujours au courant de l'existence des différentes formules disponibles et de leurs différentes utilisations. Il serait pourtant utile de donner une orientation quant à la raison qui présidait au choix de la méthode à appliquer, étant donné que les avantages de l'utilisation de la moyenne géométrique des prix relatifs par rapport à la moyenne arithmétique des prix ne tombaient pas immédiatement sous le sens pour tous les agrégats élémentaires.
- 161.** Le point de vue général était que, parce que les pondérations appropriées ne seraient pas disponibles, on devrait éviter d'utiliser la moyenne arithmétique des prix relatifs dans le calcul des agrégats élémentaires.
- 162.** La réunion a relevé qu'il fallait distinguer entre les questions liées à l'arrière-plan conceptuel et celles liées au calcul des moyennes. Il n'existait pas de solution idéale permettant de choisir une seule formule pour tous les agrégats élémentaires. Plusieurs suggestions ont été faites à cet égard concernant les questions qu'il convenait d'aborder dans les directives, comme l'influence sur la formule utilisée du plan de sondage et de la manière dont les agrégats élémentaires ont été définis.
- 163.** Un participant a fait observer que tous les indices au plus bas niveau d'agrégation n'étaient pas des indices des agrégats élémentaires. De plus, il n'existait pas toujours de

pondérations fiables, et les articles dont les prix étaient relevés dans un agrégat élémentaire n'étaient pas toujours des produits de substitution proches.

- 164.** Une question de terminologie a été soulevée ultérieurement au sujet de l'utilisation du terme d'«article» qu'il a été proposé de remplacer, éventuellement, par celui de «produit observé» ou de «variété observée».

Indices de niveau plus élevé

- 165.** Dans la présentation de ce sujet, l'indice de Laspeyres a été recommandé comme la seule possibilité pratique de produire un indice approprié. En outre, il a été proposé que l'indice de Fisher soit élaboré rétrospectivement, une fois les pondérations pour la période courante devenues disponibles. D'autres solutions concernant les indices superlatifs résultant de découvertes récentes dans la théorie des indices étaient la moyenne géométrique pondérée et l'approche de l'élasticité de substitution constante.
- 166.** Un certain nombre de participants ont appelé l'attention de la réunion sur le fait que, bien que la moyenne géométrique pondérée fût réalisable, elle était au stade expérimental, et que l'élasticité de substitution constante était avant tout une approche théorique. Certains pays faisaient des recherches mais ces approches ne pouvaient pas encore être considérées comme aptes à figurer dans les directives concernant l'IPC. Le sentiment général était pourtant que, puisqu'il serait attendu d'une nouvelle résolution qu'elle donne une orientation pendant de nombreuses années, ces méthodes éventuelles ne devaient pas forcément être ignorées. Au contraire, elles pourraient être mentionnées comme des approches théoriques du calcul des indices de niveau plus élevé.
- 167.** Alors que la réunion estimait aussi qu'il convenait de ne faire aucune recommandation générale concernant le calcul de l'indice de Fisher, il a été proposé de le calculer comme un indice d'une année sur l'autre, une fois les pondérations annuelles disponibles. Plusieurs participants ont toutefois souligné les difficultés qu'il y aurait à obtenir des pondérations tous les ans, et notamment dans les pays en développement, où les enquêtes sur les dépenses des ménages n'étaient pas toujours faites, même aux intervalles d'une fois tous les dix ans recommandés actuellement.
- 168.** Tandis que certains participants admettaient que le calcul rétrospectif d'un IPC superlatif pourrait être utile aux banques centrales et aux économistes, d'autres faisaient observer que cela pourrait aussi provoquer une certaine confusion, surtout si l'IPC servait à ajuster les salaires et autres formes de compensation. Un tel calcul de l'indice serait plus utile aux producteurs de statistiques comme moyen de mettre en évidence les procédures susceptibles de déboucher sur l'approximation la plus proche de l'indice optimal.
- 169.** Un participant a évoqué la nécessité de pouvoir décomposer un indice de niveau plus élevé pour indiquer quelle partie d'un changement dans l'indice était due aux changements de prix d'un groupe donné.
- 170.** Un participant a également mentionné l'utilisation des indices en chaîne comme un élément important pour la construction des indices de niveau plus élevé. Il a été proposé

d'inclure des directives à cet égard et de tirer au clair la distinction qui existe entre un indice de Laspeyres à pondération fixe et un indice avec des pondérations en chaîne.

- 171.** Plusieurs participants ont également souligné le besoin d'être davantage guidés dans le traitement à réserver aux articles saisonniers. A cet égard, deux solutions ont été évoquées: l'une faisant appel à des pondérations variables mensuelles, ce qui peut ne pas être réalisable dans beaucoup de pays, et l'autre impliquant le report du dernier prix observé, ce qui était perçu comme peut-être moins faux que d'autres solutions réalisables.

Collecte des prix

- 172.** Après la présentation de ce sujet, le secrétariat a demandé l'avis de la réunion quant aux critères à utiliser pour sélectionner les remplacements, entre autres questions.
- 173.** Une grande discussion a eu lieu sur le choix des remplacements, pour lequel plusieurs possibilités avaient été proposées: choisir le produit le plus semblable évitait d'avoir à procéder à des ajustements au titre de la qualité mais réduisait la comparabilité de l'échantillon; choisir le produit ayant le plus de succès préservait la représentativité de l'indice, alors que choisir le produit le plus susceptible d'être disponible à l'avenir éviterait de futurs remplacements forcés mais était difficile à déterminer. Il a été suggéré que la première approche conviendrait si l'échantillonnage des produits faisait l'objet d'une révision annuelle. Anticiper la disponibilité future était risqué. La méthode du «produit de remplacement ayant le plus de succès» était donc préférable pour les pays qui ne révisaient pas leurs échantillons tous les ans, puisque le but était d'obtenir les prix des articles les plus représentatifs pour la population de référence, ce qui pouvait se faire grâce aux instructions données aux agents chargés de relever les prix.
- 174.** Concernant les spécifications des produits, il a été suggéré qu'elles devaient être suffisamment larges pour que les articles dont les prix étaient relevés puissent toujours être trouvés sur le marché.
- 175.** Le recours aux données saisies par lecture optique ou provenant de points de vente électronique dans la collecte des prix des supermarchés et d'autres points de vente a pris une importance croissante dans de nombreux pays, bien qu'il ne convienne pas à tous les types de transaction. Les prix affichés sur Internet constituaient également une source importante pour certains articles, bien que des participants de pays en développement aient relevé que de tels prix pouvaient ne pas être représentatifs, le recours à Internet pour faire des achats n'étant pas encore répandu et les remises sur les prix étant souvent offertes pour appâter les consommateurs. Les données saisies par lecture optique servaient à mettre en évidence les nouveaux produits et les nouvelles variétés d'articles et pouvaient donner énormément d'informations sur les caractéristiques des produits que les prix des magasins ordinaires ne donnaient pas. La réunion a cependant noté que les compétences requises pour exploiter les données saisies par lecture optique variaient d'un pays à l'autre et que les méthodes utilisées dans certains pays étaient encore expérimentales. Le problème de la couverture de ces données a également été évoqué. En outre, un participant a observé qu'en raison des énormes volumes de données que cela représentait, le traitement en était onéreux. Elles étaient toutefois utiles pour construire des paniers de biens pour des points de vente précis.

-
- 176.** Au nombre des autres sources de données servant à collecter les prix et à sélectionner les échantillons figuraient aussi les catalogues, qui pouvaient également fournir des informations utiles sur les caractéristiques des produits.
- 177.** Plusieurs autres questions concernant le choix du point de vente, y compris l'utilisation de la collecte centrale des prix, par exemple auprès de grandes chaînes de magasins pratiquant une politique des prix uniforme, ont été abordées. Il a été relevé que, même si cela pouvait être avantageux en termes de coût, il pourrait être difficile de traiter des questions de qualité en utilisant cette méthode.
- 178.** La possibilité de collecter des données sur les prix auprès des ménages a également été évoquée, mais le sentiment était qu'il pourrait être difficile de procéder ainsi de manière régulière en raison de la charge que cela ferait peser sur le groupe de ménages témoin.
- 179.** L'attention de la réunion a également été attirée sur le manque d'informations disponibles, dans le rapport, au sujet des entrevues téléphoniques assistées par ordinateur dans le but de collecter des données, notamment sur les loyers, qui commençaient à se répandre dans certains pays.
- 180.** Plusieurs participants ont convenu que les prix des soldes devraient être couverts s'ils étaient à la disposition de tous les clients. Or ces articles étaient souvent des fins de série et ne devaient pas forcément être considérés comme représentatifs de la consommation; ils n'étaient donc pas inclus dans certains pays. Dans d'autres, les réductions sur les prix étaient mises à la disposition de certains groupes de consommateurs comme les membres de clubs, et ces prix étaient inclus. Il convenait de traiter les produits présentant un défaut dans le cadre des questions d'ajustement au titre de la qualité plutôt que de celles de collecte des prix.
- 181.** En ce qui concerne la fréquence de la collecte des prix, certains articles n'avaient pas besoin d'être collectés fréquemment, car leur prix ne changeait peut-être qu'une fois par an. Il conviendrait de prendre des décisions fondées sur la connaissance de la fréquence des ajustements de prix. Par exemple, si les prix changeaient à des moments particuliers de la journée, ils devraient être collectés aux moments opportuns.
- 182.** Plusieurs autres questions relatives à la collecte des prix ont été abordées. Une difficulté rencontrée a été la réticence des points de vente à fournir les bonnes données sur les prix quand les agents chargés de les relever étaient accompagnés ou suivis de superviseurs, ceux-ci étant souvent pris pour des employés du fisc. Un participant a demandé quel niveau d'instruction devaient avoir les agents chargés de relever les prix.
- 183.** Bien que n'étant pas appliquée à l'heure actuelle, l'utilisation de tickets de caisse détaillés de supermarchés et d'autres points de vente a été évoquée comme un moyen éventuel de collecter des données sur les prix auprès des ménages, directement ou à travers les enquêtes de budgets des ménages. Un participant a relevé que la collecte de ces données auprès des ménages pour un IPC ne serait pas praticable en raison du grand nombre potentiel de personnes interrogées que cela représentait. Des informations pertinentes pourraient être recherchées du côté des fournisseurs pour certains services comme les services de téléphonie mobile. Un autre participant a relevé le recours aux enquêtes

téléphoniques pour les services dentaires et autres, où les fournisseurs hésitaient à coopérer lors d'entrevues personnelles.

- 184.** Un participant a souligné qu'il était incorrect de parler de changements de prix «inexpliqués» au paragraphe 43 du projet de résolution, ceux-ci étant en fait des changements de prix soit exceptionnels soit inattendus.

Changements de qualité

- 185.** La présentation de cette section recouvrait la définition des changements au titre de la qualité et des facteurs qu'il convenait d'examiner pour décider s'il y avait une différence de qualité ou non dans les articles pour lesquels les prix sont collectés, les raisons des ajustements opérés pour tenir compte des différences de qualité et les méthodes susceptibles d'être appliquées pour effectuer ces ajustements.
- 186.** Il a été convenu de la nécessité de cette section dans la résolution pour informer les utilisateurs de l'importance des différences de qualité et des problèmes rencontrés lorsque des ajustements sont effectués pour tenir compte de ces différences. Bien qu'il n'était pas toujours possible d'ajuster complètement les estimations des IPC au titre des différences de qualité, la résolution devrait encourager les constructeurs de l'IPC à faire, dans la mesure du possible, de tels ajustements lorsqu'ils se justifiaient.
- 187.** Il a été souligné que la différence de qualité devrait en principe être évaluée du point de vue des consommateurs. Trois méthodes pouvaient être imaginées pour mesurer l'ampleur des changements de qualité, bien qu'aucune d'elles ne soit réalisable en pratique: l'analyse conjointe telle qu'elle est utilisée par les praticiens des études de marché, les préférences révélées et les avis des experts des produits. Au nombre des méthodes praticables mais imparfaites fondées sur les évaluations du marché figuraient les méthodes directes comme la méthode hédonique et celle des options, ainsi que les méthodes indirectes comme celle du chevauchement et d'autres, parmi lesquelles celle du chevauchement était la plus pratique du point de vue opérationnel. Le recours à des «groupes témoins de consommateurs» a aussi été indiqué comme une méthode d'ajustement au titre de la qualité.
- 188.** Parmi les méthodes d'ajustement au titre de la qualité figuraient les méthodes «essentiellement équivalentes» et de l'«ajustement pour tenir compte des changements de quantité». Les ajustements effectués pour tenir compte de quantités différentes d'articles standard préemballés pourraient être considérés comme une simple opération mathématique destinée à réajuster le prix unitaire lorsque les différences étaient inférieures à des limites supérieures prédéfinies, et il conviendrait de traiter les différences de quantité supérieures à ce niveau comme représentant des qualités différentes. La méthode «essentiellement équivalente» devrait être séparée des autres, puisqu'elle part du principe qu'il n'existe pas de différences de qualité, mais seulement de prix.
- 189.** Il a été suggéré que les méthodes directes ne produisaient pas forcément de meilleurs résultats que les méthodes indirectes. Par conséquent, la résolution ne devrait pas affirmer que les méthodes indirectes étaient moins souhaitables et que les directes seraient plus précises. Il a été relevé que les mérites relatifs des différentes méthodes dépendraient toujours de la disponibilité des informations nécessaires et de la question de savoir si elles

étaient correctement utilisées. Plusieurs participants ont soutenu le point de vue du secrétariat, à savoir que les méthodes directes étaient généralement supérieures.

- 190.** Un participant a proposé de dresser une liste des méthodes en fonction de leur degré de simplicité opérationnelle. Une autre proposition consistait à n'inclure dans la nouvelle résolution qu'une présentation générale des méthodes et à présenter une description détaillée des méthodes d'ajustement pour tenir compte de la qualité dans une annexe, sans accorder de préférence à aucune. Un participant a souligné que la résolution ne devrait pas trop entrer dans les détails à cet égard.
- 191.** Plusieurs participants ont aussi souligné la nécessité de faire une place au problème posé par la manière dont traiter les réductions de quantité et de qualité. Outre d'autres aspects portant sur la qualité, il a été indiqué que les producteurs pouvaient réduire les quantités données dans le conditionnement standard des articles préemballés. En l'absence de véritables ajustements, cela conduirait à sous-estimer les changements de prix. Il a été suggéré que les questions de réduction de la qualité étaient particulièrement pertinentes en matière de services et dans les pays en développement. Ces questions semblaient également revêtir une importance particulière pour l'analyse de la pauvreté.
- 192.** Il a été souligné par un participant que seules des différences de qualité observables pouvaient être mesurées et que les perspectives d'un indice du coût de la vie et d'un «indice du prix pur» sur les ajustements auxquels procéder seraient différentes. Il a été suggéré par un autre participant que la première perspective constituait une tentative d'estimer les variations d'utilité ou de procéder à des ajustements pour en tenir compte, alors que la seconde constituait une tentative d'éliminer les différences de qualité. Les méthodes utilisées pour procéder à ces ajustements seraient cependant les mêmes. Plusieurs participants n'acceptaient pas cette interprétation du changement de qualité donnée par les perspectives offertes par l'indice du coût de la vie et l'«indice du prix pur».
- 193.** Il a été convenu que seules les caractéristiques pouvant passer pour intéressantes les prix devraient être prises en compte pour décider s'il y avait des différences de qualité.
- 194.** La nécessité d'employer, dans la nouvelle résolution, des termes plus parlants a également été évoquée. Des expressions comme «méthode subjective» pouvaient être remplacées par «méthode de jugement», la «méthode du coût des options» par la «méthode du prix des options», et «caractéristiques» par «caractéristiques pertinentes». Pour éviter toute confusion, il pourrait être préférable de ne pas employer de synonymes.
- 195.** Il a été suggéré que la nouvelle résolution pourrait utilement aborder la question du moment des ajustements de qualité.

Exactitude: erreurs et biais

- 196.** Les questions relatives à l'exactitude de l'IPC et aux procédures destinées à minimiser le biais ont fait l'objet d'une brève introduction, suivie d'une discussion extensive du problème du biais et des catégories décrites dans le projet de résolution.

-
- 197.** L'attention des participants a été appelée sur l'usage du terme «biais» dans les directives du BIT, qui n'étaient pas susceptibles d'être lues seulement par des spécialistes mais aussi par des utilisateurs qui ne comprenaient pas forcément toutes les questions de statistique et de mesure que cela impliquait. Plusieurs participants ont fait observer que le fait de donner trop d'importance au biais dans le projet de résolution pourrait nuire à la crédibilité d'un IPC. Il s'agissait d'un concept statistique, mais qui pouvait facilement être mal interprété par des non-spécialistes. Il en résultait la proposition de reformuler la première phrase du paragraphe 50 du projet de résolution de la manière suivante: «L'IPC, comme toute statistique, peut présenter des erreurs et des biais.» Un participant a suggéré de supprimer la dernière phrase du paragraphe 50 du projet de résolution car elle ne concernait pas les pays qui utilisaient des méthodes d'échantillonnage non probabilistes.
- 198.** Un participant a considéré que la description des différentes sources de biais donnée dans le projet de résolution était trop détaillée pour que les utilisateurs généraux les comprennent et pas assez pour être utile aux constructeurs de l'IPC. Il a été généralement admis que les utilisateurs devaient être informés et au courant des sources de biais et d'erreurs possibles dans l'indice.
- 199.** Une autre suggestion consistait à regrouper les différents types de biais décrits au paragraphe 51 en trois catégories: le biais au sens statistique, le biais au sens économique, c'est-à-dire le biais de niveau agrégé de Laspeyres, et le biais dû aux contraintes pratiques propres à l'IPC, comme la substitution des biens et des nouveaux produits. Il a également été proposé que la résolution puisse décrire les grandes causes sous-jacentes du biais en laissant les détails au manuel technique.
- 200.** Plusieurs participants ont relevé que le biais pouvait passer pour la différence entre un indice idéal, c'est-à-dire tel qu'il était défini, et l'indice réel, c'est-à-dire tel qu'il était mesuré.
- 201.** Lors de la discussion portant sur les différents types de biais possibles, il a été convenu que le biais de niveau agrégé ne pouvait être parfaitement mesuré comme étant la différence entre l'indice de Laspeyres et l'indice superlatif, et que le biais de l'agrégat élémentaire tout comme le biais de substitution de niveau agrégé pouvaient être pertinents aussi bien pour l'indice du coût de la vie que pour l'indice du prix pur. Par contre, la nature et l'interprétation de ces deux types de biais seraient différentes. Dans un indice du coût de la vie, il serait lié à une substitution qui aurait lieu dans les habitudes de consommation, alors que dans l'«indice du prix pur» il était lié à la représentativité. La réunion a considéré qu'il serait nécessaire d'y réfléchir davantage pour éviter les malentendus.
- 202.** Un participant a fait savoir que le biais de substitution des points de vente ne devait pas être considéré, du point de vue conceptuel, comme identique au biais de nouveaux produits, mais pouvait être traité de la même façon qu'un changement de qualité d'articles déjà disponibles.

Diffusion

- 203.** Après la présentation faite par le secrétariat, la recommandation selon laquelle un IPC devait être calculé et rendu public dans les meilleurs délais après la période à laquelle il se réfère a recueilli de nombreux suffrages. Il conviendrait de fixer des procédures clairement

décrites pour faire connaître les résultats de l'IPC, y compris la fixation et l'annonce de la date de leur publication. Il a été unanimement convenu qu'il serait préférable que tous les utilisateurs reçoivent les résultats au même moment. Il y avait toutefois des cas dans lesquels certains utilisateurs pouvaient se voir communiquer les résultats avant d'autres, par exemple pour se préparer à répondre à des questions posées par les médias; ces cas devaient être clairement précisés.

- 204.** La réunion a fait observer que la plupart des IPC nationaux étaient produits et publiés tous les mois, mais qu'il était reconnu que la capacité de l'organisme responsable ou, dans certains pays, les demandes nationales pouvaient entraîner une construction et une publication moins fréquentes, trimestrielle par exemple. Il a été suggéré que le taux d'inflation pouvait influencer sur les besoins qu'avaient les utilisateurs de disposer de données de l'IPC plus fréquentes. Ce point de vue a été contesté par un participant, qui a relevé que dans son pays il n'y avait pas eu de demande de publication des résultats de l'IPC plus fréquente que tous les trois mois, même pendant les périodes de relativement forte inflation.
- 205.** Le besoin de transparence dans le processus d'élaboration de l'IPC a été mis en avant et des descriptions détaillées à cet égard devraient être élaborées et diffusées. Certains participants ont souligné le fait que des publics différents pouvaient avoir besoin de formes différentes de documentation, adaptées à leurs préoccupations et à leur degré de compréhension des détails techniques. Un degré de transparence et une documentation correctement ciblés renforceraient la confiance des utilisateurs dans la fiabilité des résultats de l'IPC.
- 206.** La question de la confidentialité a été soulevée en liaison avec la publication des informations. Il convenait d'être prudent pour éviter toute possibilité de reconnaître les points de vente et les articles précis sélectionnés aux fins d'observation des prix; autrement, le risque existait que les prix puissent être manipulés et que les points de vente puissent refuser de coopérer.
- 207.** Lorsque des changements étaient apportés au champ, aux pondérations et à d'autres éléments importants de l'IPC ou aux procédures utilisées pour son élaboration, il était important d'en informer les utilisateurs suffisamment longtemps avant l'introduction de ces changements et de les tenir suffisamment informés de ces changements.
- 208.** L'élaboration de sous-indices, aussi bien pour différentes catégories d'articles que pour différentes régions et différents groupes socio-économiques, pouvait être utile. Un participant a cependant relevé que les données nécessaires à l'estimation des pondérations ou des mouvements de prix de ces sous-indices pouvaient ne pas être disponibles ou ne pas fournir au sous-indice une fiabilité suffisante. Le projet de résolution devrait éviter de faire référence à d'éventuels sous-indices dont l'élaboration pourrait introduire de nouveaux problèmes d'ordre méthodologique. L'élaboration de prix moyens ou de gammes de prix moyens pour des articles raisonnablement homogènes devrait être réservée à la recherche et à l'analyse et non à leur diffusion générale dans le public, en raison des problèmes causés par l'interprétation des résultats.
- 209.** La réunion a souligné l'importance qu'il y avait à reconnaître et à corriger les erreurs entachant les données de l'IPC le plus tôt possible après leur détection, de manière à ne pas entamer la confiance des utilisateurs dans l'IPC et l'organisme qui en était chargé. Les

procédures de correction devraient être conçues pour minimiser la gêne causée aux utilisateurs.

- 210.** La discussion s'est reportée sur le problème de la classification des articles et l'utilisation de la COICOP. L'importance de cette dernière a été soulignée, tant comme base pour la mise au point d'une classification nationale appropriée que comme outil permettant de garantir un degré raisonnable de comparabilité internationale entre les IPC nationaux et les sous-indices pour les groupes d'articles. Certaines craintes ont cependant été exprimées concernant le manque de documentation et de formation fournies au sujet de son fondement conceptuel et de son adaptation aux situations nationales. Le besoin de cohérence entre les classifications utilisées pour les statistiques sur les dépenses des ménages et pour l'IPC a été souligné.
- 211.** L'attention de la réunion a été appelée sur la nécessité que l'organisme chargé de construire l'IPC soit indépendant, compétent sur le plan professionnel et qu'il dispose de suffisamment de ressources pour élaborer un IPC de bonne qualité. De nombreux participants ont soutenu l'inclusion de ce point sur l'intégrité et l'indépendance dans la nouvelle résolution. Le sentiment était que son importance était telle qu'il devrait être inséré au début de la résolution. A cet égard, il pouvait être fait référence aux diverses normes internationales, dont les Principes fondamentaux de la statistique officielle, adoptés par le Conseil économique et social de l'ONU en 1994, et les Directives concernant les méthodes de diffusion des statistiques du travail, approuvées par la 16^e Conférence internationale des statisticiens du travail en 1998.
- 212.** La nécessité de disposer de mécanismes efficaces de consultation des partenaires sociaux et des autres utilisateurs a été mise en avant. De telles consultations étaient particulièrement importantes pendant les préparatifs des changements apportés à l'IPC.
- 213.** Les participants ont fait part de leur soutien à la suggestion selon laquelle la comparabilité entre les IPC nationaux serait améliorée si, en plus de l'indice général, les indices étaient construits sans certains articles tels que les «abris», dont le traitement variait considérablement d'un pays à l'autre. Pour ce faire, cependant, il fallait des définitions plus claires des articles à exclure, avec pour référence les groupes de la nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP).
- 214.** Il a également été proposé de faire collecter les indices nationaux «comparables» par des organismes internationaux pour compléter leur collecte des estimations régulières de l'IPC national. Ces dépôts de statistiques internationales servaient de source aussi bien aux statistiques régulières pour les pays individuels que pour les statistiques comparables.

Autres questions

- 215.** Après la discussion portant sur les différentes sections du projet de résolution et les paragraphes correspondants du rapport II, la réunion a débattu d'un certain nombre de questions qui n'avaient pas été abordées antérieurement ou l'avaient été insuffisamment. Parmi les sujets évoqués et les suggestions faites figurait ce qui suit.

-
- 216.** La section de terminologie pouvait être déplacée en annexe. Une autre annexe pouvait être ajoutée qui donnerait l'intégralité de la COICOP, cette classification n'étant pas toujours facile à se procurer. Il serait utile si les prochaines directives relatives aux statistiques sur les revenus et les dépenses des ménages pouvaient inclure la même annexe.
- 217.** Il a été suggéré que le fait d'estimer les effets agrégés de tout ajustement au titre de la qualité effectué pendant la construction des IPC nationaux renforcerait la transparence de leur construction ainsi que leur comparabilité.
- 218.** La proposition faite par un participant selon laquelle la nouvelle résolution devrait aborder plus en détail certaines questions qui étaient intéressantes pour tous les pays mais plus particulièrement pour les pays en développement a rencontré un certain soutien. Parmi les sujets évoqués figuraient: l'inclusion des zones rurales dans le champ de l'IPC, le traitement des prix des produits d'occasion, les méthodes utilisées pour procéder aux ajustements saisonniers. Il a été souligné à l'intention de la réunion qu'il serait utile que les participants ayant une expérience pertinente la mettent à la disposition du BIT ainsi qu'à celle du Technical Expert Group pour le manuel sur l'IPC.
- 219.** Il a été suggéré que le manuel sur l'IPC soit mentionné dans la nouvelle résolution pour apporter des solutions pratiques aux problèmes évoqués.
- 220.** Il a été suggéré que le BIT ait une responsabilité particulière en tant que dépôt pour les estimations des IPC nationaux et la documentation pertinente aux fins de comparaisons internationales. Il pouvait être considéré comme neutre par rapport à d'autres organisations internationales comme le FMI et la Banque mondiale, pour lesquelles les estimations faites par les IPC nationaux ont une importance dans la formulation de recommandations en matière de politique économique.
- 221.** Il a été relevé que les propositions débattues et les recommandations de la réunion pouvaient être considérées comme voyant moins dans l'IPC un instrument de mesure des changements des prix d'un panier de biens et davantage une estimation des changements de coût de la vie. Ces deux perspectives amènent à opérer des choix différents en ce qui concerne un certain nombre de questions pratiques. Les formules utilisées pour calculer l'IPC pourraient être dans la pratique les mêmes dans chaque cas en raison des choix limités qui sont disponibles pour le moment. La conséquence en est que les estimations de l'IPC qui en découlent ne seraient guère différentes en fonction de la perspective choisie. Le sentiment était qu'il y aurait avantage à ce que les deux perspectives soient représentées dans la nouvelle résolution, bien qu'il convienne de prendre garde à éviter toute confusion.
- 222.** Dans plusieurs cas, l'attention de la réunion a été appelée sur la nécessité que la nouvelle résolution évite de donner l'impression que toutes les recommandations faites avaient une validité universelle ou que les problèmes mis en évidence avaient une importance égale pour tous les pays. Il a été souligné qu'alors que la résolution aurait pour rôle de donner des orientations aux constructeurs de l'IPC, elle attirerait aussi l'attention des non-spécialistes sur des questions importantes et reconnues comme représentant les meilleures pratiques. Toutefois, beaucoup des détails techniques portant sur des questions précises devraient être abordés dans le manuel sur l'IPC.

Adoption du rapport

- 223.** Les participants ont examiné le projet de rapport contenant le résumé des discussions et les conclusions de la réunion pendant deux séances, les 25 et 31 octobre 2001. Après quelques amendements, ils l'ont adopté.
- 224.** La version finale du rapport doit être présentée au Conseil d'administration à sa session de mars 2002.

Annex Annexe Anexo

List of participants Liste des participants Lista de participantes

Government experts Experts gouvernementaux Expertos gubernamentales

- Mr. Leon PIETSCH, Director, Income, Expenditure and Housing Section, Australian Bureau of Statistics, BELCONNEN A.C.T. 2616, Box 10 (Australia)
Phone: +61 2-6252.6098; E-mail: leon.pietsch@abs.gov.au; Part: I
- Mr. Paul HASCHKA, Head of the CPI-Unit, Bundesanstalt Statistik Osterreich, Hintere Zollamtsstrasse 2b, Postfach 9000, 1033 WIENNA (Austria)
Phone: +43 1-711.28.7187; Fax: +43 1-714.0814; E-mail: paul.haschka@statistik.gv.at; Part: II
- Sra. Marcia María MELO QUINTSLR, Jefe de Departamento de Indices de Precos, Instituto Brasileiro de Geografia & Estatísticas, Avenida Chile 500, 6 andar — Centro, 20021-120 RIO DE JANEIRO (Brazil)
Phone: +55 21-2514.4526/4527; Fax: +55 21-2514.0029; E-mail:marciaq@ibge.gov.br; Part: II
- Ms. Sylvie MICHAUD, Director, Income Statistics Division, Statistics Canada, 25-F, R.H. Coats Building, Tunney's Pasture, OTTAWA, Ontario K1A 0T6 (Canada)
Phone: +1 613-951.2829; Fax: +1 613-951.0085; E-mail: chantal0.cleroux@stacan.ca; Part: I
- Mr. Rosmundur GUDNASON, Head, Price Statistics Department, Statistical Bureau of Iceland, Skuggasund 3, 150 REYKJAVIK (Iceland)
Phone: +354-560.9834; Fax: +354-562.8865; E-mail: rosmundur.gudnason@hagstofa.is; Parts: I & II
- Mr. Yoel FINKEL, Deputy Director and Senior Director, Micro-Economics Statistics Department, Central Bureau of Statistics, PO Box 13015, JERUSALEM 91130 (Israel)
Phone: +972 2-659.2801; Fax: +972 2-659.2803; E-mail: yoel@cbs.gov.il; Parts: I & II
- Mr. Manheralall KHADAROO, Deputy Director of Statistics, L.I.C. Centre, John Kennedy Street, PORT LOUIS (Mauritius)
Fax: +230-211.4150; E-mail: cso@intnet.mu; Part: I
- Sra. Patricia MENDEZ CARNIADO, Subdirectora de la Encuesta Nacional de Ingreso Gasto de los Hogares (INEGI), Av. Heroe de Nacozari Sur 2301, Puerta 7 — Segundo Nivel., Fracc. Jardines del Parque 20170 AGUASCALIENTES, AGS (Mexico)
Phone: +52 49-78.7912; Fax: +52 49-78.7912; E-mail: pmendez@dge.inegi.gob.mx; Part: I
- M. Bouchaïb THICH, Chef, ministère de la Prévision économique et du Plan, Direction de la statistique, rue Md. Belhassen El Ouazzani, Haut-Agdal — B.P. 178, 10001 RABAT (Maroc)
Phone: +212 37-77.33.78; Fax: +212 37-77.33.79; E-mail: bthich@statistic.gov.ma; Part: II
- Ms. Alina GLUCHOWSKA, Deputy Director of Price Statistics Division, Central Statistical Office, Al Niepodleglosci 208, 00-925 WARSAW (Poland)
Phone: +48 22-608.38.03/32.40; Fax: +48 22-608.38.61; E-mail: a.gluchowska@stat.gov.pl; Parts: I & II

-
- Mr. Paul CHEUNG, Chief Statistician, Statistics Singapore, Department of Statistics, 100 High Street, 05-01 The Treasury, SINGAPORE 179434 (Singapore)
Phone: +65-332.7691; Fax: +65-334.3464; E-mail: paul_cheung@singstat.gov.sg; Part: II
- M. Dieter KOCH, Chef de la Section des indices des prix à la consommation, Office fédéral de la statistique, Espace de l'Europe 10, 2010-NEUCHÂTEL (Suisse)
Phone: +41 32-713.68.43; Fax: +41 32-713.60.12/6341; Part: I & II
- Mr. Denis DOWN, Head of the Expenditure and Food Survey, Office for National Statistics, D1/23, 1 Drummond Gate, LONDON SW1V 2QQ (United Kingdom)
Fax: +44 207-533.53000; E-mail: Denis.Down@ons.gov.uk; Part: I
- Mr. John GREENLEES, Assistant Commissioner for Consumer and Price Indexes, Bureau of Labour Statistics, 2 Massachusetts Avenue, N.E. Room 3130, WASHINGTON, DC, 20212 (United States)
Phone: +1 202-691.6950; Fax: +1 202-691.6999; E-mail: greenlees_j@bls.gov; Part: II

Employer experts
Experts des employeurs
Expertos empleadores

- Mr. Steven KATES, Chief Economist, Australian Chamber of Commerce and Industry, PO Box E14, KINGSTON ACT 2604 (Australia)
Phone: +61 2-6273.2311; Fax: +61 2-6273.3286; E-mail: skates@acci.asn.au; Parts: I & II
- Mr. Shahidul ALAM, Chief, Economic Research Cell, Bangladesh Employers' Federation (BEF), "Chamber Building" (4th Floor), 122-124 Motijheel C.A., DHAKA 1000 (Bangladesh)
Phone: +880 2-955.6435; Fax: +880 2-956.5212; E-mail: sg@citechco.net; Parts: I & II
- Sra. Macarena GARCIA ASPILLAGA, Asesora Económica, Confederación de la Producción y del Comercio (CPC), Monseñor Sotero Sanz 182, Providencia, SANTIAGO (Chile)
Phone: +56 2-231.97.64; Fax: +56 2-234.87.89; E-mail: mgarciaa@entelchile.net; Parts: I & II
- Mr. Botho GRAF PUECKLER, Head, Department of Statistics, Confederation of German Employers' Association, Breite Str. 29, 10178 BERLIN (Germany)
Phone: +49 30-20.33.19.56; Fax: +49 30-20.33.19.55/10.55; E-mail: b.graf_pueckler@bda-online.de; Parts: I & II
- Mr. Olav MAGNUSSEN, Head of Labour Market Department, Confederation of Norwegian Business and Industry (NHO), PO Box 5250, Majorstua, 0303 OSLO (Norway)
Phone: +47-23.08.81.41/80.00; Fax: +47-23.08.80.03/01; E-mail: olav.magnussen@nho.no; Firmapost@nho.no; Parts: I & II
- M. Pierre WEISS, Conseiller, Fédération des syndicats patronaux (FSP), 98 rue Saint-Jean, Case postale 5278, 1211-GENÈVE 11 (Suisse)
Phone: +41 22-715.32.52; Fax: +41 22-715.32.91; E-mail: pierre.weiss@fsp.ch; Parts: I & II
- Mr. Titus WAITHAKA, Research and Public Policy Consultant, Federation of Kenya Employers (FKE), PO Box 48311, Price Statistics Department, NAIROBI (Kenya)
Phone: +254 2-721.929; Fax: +254 2-721.990/712.299 E-mail: fke@arcc.or.ke; Parts: I & II

Worker experts
Experts des travailleurs
Expertos trabajadores

- Mr. Austin MUNEKU, Zambia Congress of Trade Unions, PO Box 20652, KITWE (Zambia),
Phone: +260 2-221.446/224.765; Fax: +260 2-228.284/225.091; E-mail: zctu@zamnet.zm;
Parts: I & II
- Mr. Kevin HAYES, Senior Economist, Social and Economic Policy, Canadian Labour Congress, 2841 Riverside Drive, OTTAWA, Ontario K1V 8X7 (Canada)
Phone: +1 613-521.34.00; Fax: +1 613-521.54.61; E-mail: khayes@clc-ctc.ca; Parts: I & II
- Mr. S. GOPEE, 2nd Assistant General Secretary, Mauritius Labour Congress, 8, Louis-Victor de la Faye Street, PORT-LOUIS (Mauritius)
Phone: +230-212.43.43; Fax: +230-208.89.45; Parts: I & II

-
- M. BRAILLON, 11 chemin du Bas des Ormes, 78160 MARLY LE ROI (France),
Phone: +33 1-53.17.20.58; Mobile: +33 6-03.97.60.64; Fax: +33 1-53.17.21.82; Parts: I & II
- Ms. Daniela FEDERICI, Economist, Confederazione General Italiana Lavoratori, Italian Labour Congress, Via S. Giovanni in Laterano 250, 00184 ROMA (Italy)
Phone: +39 6-847.704 92 516; Fax: +39 6-853.50.323; E-mail: d-federici@libero.it; Parts: I & II
- Ms. Kiyomi KOJIMA, International Policy Division, Department of International Affairs, RENGO, 2-11, Kanda-surugadai 3-chome, Chiyodo-ku, TOKYO 101-0062 (Japan)
Phone: +81 3-52.95.05.26/27; Fax: +81 3-52.95.05.48; E-mail: jtuc-kokusau@sv.rengo-net.or.jp; Parts: I & II

Observers
Observateurs
Observadores

- Ms. Fathia ABDEL FADIL, Statistician, Economic and Social Commission for Western Asia (ESCWA), c/o UNESCWA, PO Box 11 85 75, BEIRUT (Lebanon)
Phone: +961 1-98.13.01 (ext: 1542); Fax: +961 1-98.15.11; E-mail: abdefadil@un.org
- Ms. Karin WINQVIST, Household Budget Survey, Consumer Statistics and Gender Statistics, EUROSTAT, Unit E2, Bech B2/429, LUXEMBOURG (Luxembourg)
Phone: +352-4301.35581; Fax: +352-4301.35979; E-mail: karin.winqvist@cec.eu.int; Part: I
- Mr. Alexandre MAKARONIDIS, Head of the HICP Sector, EUROSTAT, Directorate B, J. Monnet Building, 2920 LUXEMBOURG (Luxembourg)
Phone: +352-4301.34792; Fax: +352-4301.33989; E-mail: alexandre.makaronidis@cec.eu.int
- Mr. D. FENWICK, Chairman TEG-CPI, Office of National Statistics, 1 Drummond Gate, LONDON SW1V 2QQ (United Kingdom)
Phone: +44 207-533.5815; Fax: +44 207-533.5817; E-mail: david.fenwick@ons.gov.uk; Part: II
- Mr. Eric OECHSLIN, Adviser, International Organisation of Employers, 26 chemin de Joinville, 1216 Cointrin/GENEVA (Switzerland)
Phone: +41 22-929.00.21; Fax: + 41 22-798.00.01; E-mail: oechslin@ioe-emp.org; Parts: I & II
- Mr. Dan CUNNIAH, Director, International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU), 46 avenue Blanc, 1202 GENEVA (Switzerland)
Phone: +41 22-738.42.02; Fax: +41 22-738.10.82
- Ms. Anna BIONDI, Director Assistant, International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU), 46 avenue Blanc, 1202 GENEVA (Switzerland)
Phone: +41 22-738.42.02; Fax: +41 22-738.10.82
- Mr. Jan KARLSSON, Team Leader, UN Economic Commission for Europe, Palais des Nations, 1211 GENEVA (Switzerland)
Phone: +41 22-917.32.85; Fax: +41 22-917.00.40; E-mail: jan-karlsson@unece.org
- Mr. Paul McCARTHY, Head, Prices Branch, Economic Statistics, Australian Bureau of Statistics, PO Box 10, BELCONNEN A.C.T. 2616 (Australia)
Phone: +61 2-6252.6043; Fax: +61 2-6253.1051; E-mail: paul.mccarthy@abs.gov.au; Part: II
- Mr. HILL, Broadwater, The Street, Flordon, NORWICH, NR15 1RN (United Kingdom)
Phone: +44 150-8470.372; Fax: +44 150-8471.311; Email: peter.hill@flordon.freemove.co.uk; Part: II
- Mr. Ralph TURVEY, 30 Sloane Gardens, LONDON SW1 (United Kingdom)
Part: II

ILO secretariat
Secrétariat du BIT
OIT Secretaria

Mr. A.S. Young, Director

Ms. M.T. Dupré, Senior Statistician

Mr. E. Hoffmann, Senior Statistician

Mr. B. Pember, Senior Statistician

Ms. V. Stoevska, Statistician

Ms. K. Taswell, Senior Statistician

Ms. J. Paita, Administrative Assistant

Ms. C. Gondrand, Statistical Assistant

Ms. L.A. Hua, Statistical Assistant

Ms. A. Laurie, Secretary

Ms. Y. Mehellou, Secretary

Ms. M. Tokgoz, Secretary

Ms. L. Sediri, Statistical Clerk

Mr. T. Grange, Computer support

Bureau for Employers' Activities (ACT/EMP)

Mr. R. Gijon VON KLEIST

Bureau for Workers' Activities (ACT/TRAV)

Mr. Frank HOFFER